

La présence syndicale au Québec et au Canada en 2023

Direction des études et de l'information sur le travail

Décembre 2024

Cette publication a été réalisée par le ministère du Travail sous la coordination de la Direction des études et de l'information sur le travail.

Une version de ce document est disponible en ligne sur le site

<https://www.travail.gouv.qc.ca/publications/bilans-statistiques-annuels/la-presence-syndicale/>

Site Web : <https://www.travail.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal – JUIN 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (PDF) : 978-2-555-01494-7

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

Introduction	6
Nouveautés :	7
Faits saillants :	7
1. Source des données, période de référence et géographie	8
2. Description de la population visée	8
3. La couverture syndicale et la syndicalisation au Québec et dans le reste du Canada	10
4. Le taux de présence syndicale au Québec et en Amérique du Nord	11
5. La présence syndicale dans les secteurs privé et public	13
6. Les secteurs d'activité économique et les taux de présence syndicale au Canada	15
7. Les écarts entre le Québec et les autres provinces canadiennes	17
8. L'évolution du taux de présence syndicale au Québec	19
9. L'évolution du taux de présence syndicale en Ontario	21
10. L'évolution du taux de présence syndicale dans le reste du Canada	22
11. L'évolution de la présence syndicale et de la part d'emploi selon l'âge au Québec	23
12. L'évolution de la présence syndicale et de la part d'emploi selon l'âge en Ontario	24
13. L'évolution de la présence syndicale et de la part d'emploi selon l'âge dans le reste du Canada	25
14. L'évolution de la présence syndicale et de la part de l'emploi selon le sexe au Québec	26
15. L'évolution de la présence syndicale et de la part de l'emploi selon le sexe en Ontario	28
16. L'évolution de la présence syndicale et de la part de l'emploi selon le sexe dans le reste du Canada	30
17. L'évolution de l'écart salarial entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués selon le sexe et la permanence de l'emploi au Québec	32
18. L'évolution de l'écart salarial entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués selon le sexe et la permanence de l'emploi en Ontario	34
19. L'évolution de l'écart salarial entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués selon le sexe et la permanence de l'emploi dans le reste du Canada ..	35
20. Portrait des nouvelles accréditations au Québec	36

21. Portrait des signatures de conventions collectives et du nombre de salariés visés au Québec.....	37
22. Conclusion	39
Annexe I – Données sur l’emploi et la syndicalisation au Québec en 2023	41
Annexe II – Données sur l’emploi et la syndicalisation en Ontario en 2023.....	42
Annexe III – Données sur l’emploi et la syndicalisation dans le reste du Canada en 2023	43
Annexe V – Données sur les accréditations au Québec	46
Annexe VI – Données sur les signatures de convention collective au Québec.....	47

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de couverture syndicale et taux de syndicalisation pour le Québec, l’Ontario et le reste du Canada, 2014 et 2023	11
Tableau 2 : Taux de présence syndicale (%) selon les secteurs d’activité économique, 2014 et 2023.....	15
Tableau 3 : Répartition des employés (%) selon les secteurs d’activité économique, 2014 et 2023.....	16
Tableau 4 : Répartition des conventions collectives signées et du nombre de salariés visés au Québec selon les secteurs d’activités économiques, 2014 et 2023.....	38

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de présence syndicale au Québec, en Ontario, dans le reste du Canada et aux États-Unis, 2014-2023	12
Graphique 2 : Taux de présence syndicale dans les secteurs privé et public, 2014-2023	13
Graphique 3 : Répartition des employés entre les secteurs privé et public au Québec, en Ontario, dans le reste du Canada et aux États-Unis, 2014 et 2023	14
Graphique 4 : Contribution des secteurs d’activité au taux global de présence syndicale au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada, en 2023	18
Graphique 5 : Variation de la contribution des secteurs d’activité aux taux globaux de présence syndicale au Québec, 2014 et 2023	19
Graphique 6 : Variation de la contribution des secteurs d’activité au taux global de présence syndicale au Québec, 2022 et 2023	20

Graphique 7 : Variation de la contribution des secteurs d'activité au taux global de présence syndicale en Ontario, 2014 et 2023.....	21
Graphique 8 : Variation de la contribution des secteurs d'activité au taux global de présence syndicale dans le reste du Canada, 2014 et 2023	22
Graphique 9 : Taux de présence syndicale au Québec selon le groupe d'âge, 2014 et 2023	23
Graphique 10 : Taux de présence syndicale en Ontario selon le groupe d'âge, 2014 et 2023	24
Graphique 11 : Taux de présence syndicale dans le reste du Canada selon le groupe d'âge, 2014 et 2023	25
Graphique 12 : Taux de présence syndicale au Québec selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023	26
Graphique 13 : Répartition des employés au Québec selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023	27
Graphique 14 : Taux de présence syndicale en Ontario selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023	28
Graphique 15 : Répartition des employés en Ontario selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023.....	29
Graphique 16 : Taux de présence syndicale dans le reste du Canada selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023	30
Graphique 17 : Répartition des employés dans le reste du Canada selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023	31
Graphique 18 : Écart du salaire médian syndiqué-non syndiqué au Québec selon le sexe et la permanence de l'emploi, 2014 et 2023	33
Graphique 19 : Écart du salaire médian syndiqué-non syndiqué en Ontario selon le sexe et la permanence de l'emploi, 2014 et 2023	34
Graphique 20 : Écart du salaire médian syndiqué-non syndiqué dans le reste du Canada selon le sexe et la permanence de l'emploi, 2014 et 2023.....	35
Graphique 21 : Nouvelles accréditations d'unité syndicale au Québec selon le secteur d'activité, 2014 à 2023	36
Graphique 22 : Nombre de conventions collectives signées et déposées au Québec selon le secteur d'activité économique, 2014 à 2023	37

Introduction

La présente publication s'intéresse à l'évolution récente du taux de présence syndicale au Québec, soit de 2014 à 2023. Le taux de présence syndicale se définit comme le pourcentage de personnes visées par une convention collective par rapport à l'ensemble des salariés. Il se distingue ainsi du taux de syndicalisation, qui mesure la portion des salariés étant membres en règle d'un syndicat.

Bien que cette analyse décrive avant tout la situation actuelle au Québec, elle présente certaines données concernant l'Ontario, les huit autres provinces canadiennes (ci-après « Reste du Canada ») et les États-Unis à des fins comparatives.

La présence syndicale correspond, pour chaque secteur d'activité, au ratio entre le nombre de salariés visés par une convention collective et l'emploi total. La comparaison met notamment en parallèle les taux de présence syndicale dans les secteurs privé et public ainsi que dans les différents secteurs d'activité économiques. L'analyse montre également l'évolution de la présence syndicale des hommes et des femmes au Canada et de la part de l'emploi qu'ils et elles occupaient. Certains facteurs susceptibles d'expliquer les différences entre les régions canadiennes et les changements des situations québécoise et canadienne dans le temps sont examinés.

Nouveautés :

La présente édition du bilan annuel de la présence syndicale au Québec et au Canada en 2023 comprend quelques nouveautés. Plusieurs ajouts ont été faits à partir des données disponibles, tels qu'une comparaison entre le taux de syndicalisation et la présence syndicale, la présence syndicale en fonction de l'âge ainsi que l'étude de l'écart salarial entre syndiqués et non-syndiqués pour l'ensemble des provinces canadiennes. De plus, pour le Québec, des analyses sur les nouvelles accréditations et les conventions collectives signées sont présentées pour la période visée.

Faits saillants :

- En 2023, le taux de syndicalisation le plus élevé au Canada se trouve au Québec (34,3 %).
- En 2023, au Québec, le taux de présence syndicale se situait à 39,2 %, alors qu'il se situait à 38,7 % en 2014. Le taux de présence syndicale était de 84,7 % dans le secteur public et de 23,0 % dans le secteur privé. Toujours en 2023, en Ontario, le taux de présence syndicale se situait à 26,0 % et, dans le reste du Canada, il s'élevait à 29,5 %.
- Tant en 2014 qu'en 2023, les taux de présence syndicale étaient plus élevés au Québec qu'en Ontario et dans le reste du Canada, et ce, dans l'ensemble des secteurs d'activité économique. En 2014 et en 2023, les taux les plus élevés se trouvaient dans le secteur secondaire au Québec. Aussi, les taux de présence syndicale des femmes et des hommes étaient plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé.
- De 2013 à 2019, le taux de présence syndicale a suivi une tendance généralement stable ou à la baisse en Amérique du Nord. L'année 2020 se distingue par les plus hauts taux dans la période étudiée, suivis d'une baisse depuis 2022.
- En 2023, au Québec, le taux de présence syndicale le moins élevé se trouvait chez les 15-24 ans, alors qu'il était le plus élevé chez les 45-54 ans. Le taux de présence syndicale était plus élevé chez les femmes (40,0 %) que chez les hommes (37,9 %).
- En 2023, au Québec, l'écart entre le salaire médian des femmes syndiquées et le salaire médian des femmes non syndiquées était de 26,5 %, alors qu'il était de 20,4 % chez les hommes. En Ontario, pour la même période, cet écart était plus important qu'au Québec chez les femmes (30,7 %) et moins important qu'au Québec chez les hommes (19,4 %).
- Au Québec en 2023, 192 nouvelles accréditations sont comptées, comparativement à 495 en 2014. Le secteur tertiaire est celui qui enregistre le plus grand nombre de nouvelles accréditations. De plus, en 2023, 1 883 conventions collectives ont été signées et visaient 144 070 salariés.

1. Source des données, période de référence et géographie

Toutes les données canadiennes présentées dans cette analyse sont tirées de l'Enquête sur la population active (EPA), menée par Statistique Canada¹, à l'exception des données sur les accréditations et les signatures de convention collective, qui sont tirées du ministère du Travail. Les données se rapportant aux États-Unis sont issues des enquêtes du *Bureau of Labor Statistics*, rattachées au ministère fédéral du Travail américain (*Department of Labor*). La période étudiée couvre les années 2014 à 2023.

À la suite de récentes révisions aux méthodes de traitement des données de l'EPA, les données de l'emploi, du chômage et de l'activité ont été révisées rétroactivement². Les données des années 2013 à 2021 pourraient donc ne pas correspondre à celles des publications précédentes pour ces mêmes années.

Le territoire pris en considération dans l'étude est le Canada en entier. Une distinction est faite entre les différents taux du Québec, ceux de l'Ontario et ceux du reste du Canada. Ce dernier territoire est considéré comme une grande province à elle seule, incluant les taux des huit autres provinces canadiennes, les territoires étant exclus (Yukon, Territoire du Nord-Ouest et Nunavut).

Les données sur les accréditations proviennent des dossiers pour les unités dont l'accréditation a été accordée au courant de l'année visée. De plus, les données sur la signature des conventions collectives proviennent du registre des conventions collectives tenu au ministère du Travail.

2. Description de la population visée

La population couverte par ces enquêtes est constituée des salariés³, c'est-à-dire des personnes en emploi. Toutefois, étant donné que leur statut ne leur permet pas de faire partie d'une unité de négociation, les travailleuses et les travailleurs autonomes n'y sont pas considérés comme des salariés. En 2014 et 2023, ces travailleuses et travailleurs ont représenté respectivement 13,4 % et 10,7 % de l'emploi total au Québec, 14,7 % et 13,2 % de l'emploi total en Ontario, et 14,3 % et 13,2 % de l'emploi total dans le reste du Canada. Il y a donc une diminution du nombre de travailleurs autonomes partout au Canada entre 2014 et 2023.

-
1. Statistique Canada, tableau 14-10-0070-01, *Couverture syndicale selon l'industrie*, données annuelles; tableau 14-10-0027-01, *Emploi selon la catégorie de travailleur*, données annuelles; tableau 14-10-0129-01, *Situation syndicale selon la géographie*, données annuelles; et tableau 14-10-0066-01, *Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale*, données annuelles.
 2. Statistique Canada. Enquête sur la population active : révision, 1987 à 2022. Diffusée le 30 janvier 2023. Consulté sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230130/dq230130e-fra.htm>
 3. Les données de Statistique Canada portent sur les personnes en emploi âgées de 15 ans et plus, alors que les données du *Bureau of Labor Statistics* (États-Unis) ne concernent que les personnes en emploi âgées de 16 ans et plus.

De plus, en raison de la faible validité et de la forte volatilité des données relatives aux salariés du secteur agricole (particulièrement évidente pour le Québec et l'Ontario), ceux-ci sont également exclus de l'analyse⁴ des données provenant de l'EPA. Malgré leur exclusion, la population retenue correspond, pour toutes les années, à environ 99 % des salariés, et ce, tant pour le Québec que pour l'ensemble du Canada. Il importe aussi de préciser que les données sur les accréditations et sur la signature des conventions collectives provenant des dossiers d'accréditation et du registre des conventions collectives tenus au ministère du Travail permettent pour leur part d'intégrer les données relatives aux salariés du secteur agricole dans les analyses portant sur ces questions au Québec.

Les données utilisées dans cette publication sont divisées selon les trois secteurs d'activité principaux sur le marché du travail, soit le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire, comme indiqué dans les annexes.

Le secteur primaire englobe les industries permettant la récolte ou l'extraction des matières brutes, soit la foresterie, la pêche, la mine et l'extraction de gaz. Ce secteur économique, pour plusieurs raisons, a subi une profonde transformation dans les dernières années au Québec et au Canada⁵. En 2023, le secteur primaire représentait 3,56 % du produit intérieur brut (PIB) national au Québec, alors qu'il représentait en moyenne 12 % pour le PIB national du reste du Canada⁶.

Le secteur secondaire inclut l'industrie manufacturière, l'industrie de la construction et l'industrie de la fabrication. Ce sont des industries qui transforment la matière première afin d'assurer la production des biens. Dans l'industrie de la construction au Québec, la législation⁷ des relations de travail explique un taux de présence syndicale élevé depuis plusieurs années, notamment en raison du pluralisme syndical⁸ et de l'adhésion syndicale obligatoire. En 2023, le secteur secondaire représentait 21,27 % du PIB national au Québec, alors qu'il représentait en moyenne 16,3 % pour le PIB national du reste du Canada.

Le secteur tertiaire regroupe des industries fournissant des services à la population. Il englobe 12 industries, incluant notamment les administrations publiques, le commerce, les services d'enseignement et les soins de santé et assistance sociale. Il s'agit donc du plus grand secteur d'activité au Québec et au Canada. En 2023, le secteur tertiaire représentait 75,2 % du PIB national au Québec, alors qu'il représentait en moyenne 71,75 % pour le PIB national du reste du Canada.

4. Selon les données de l'Enquête sur la population active, le taux de présence syndicale dans le secteur agricole au Québec atteindrait 5 à 10 %. Statistique Canada recommande cependant de ne pas exploiter les données dont le coefficient de variabilité est supérieur à 30 %, ce qui peut être le cas lorsque la taille de l'échantillon est trop petite.

5. Les industries de la pêche et le trappage se sont modifiées en profondeur; des industries autrefois florissantes, comme celle de l'amiante, ont pratiquement disparu; et de nouvelles entreprises prometteuses, telles que la production de diamants, ont vu le jour.

6. Statistique Canada. [Tableau 36-10-0400-01 Produit intérieur brut \(PIB\) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, part en pourcentage](#)

7. Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, c. R-20)

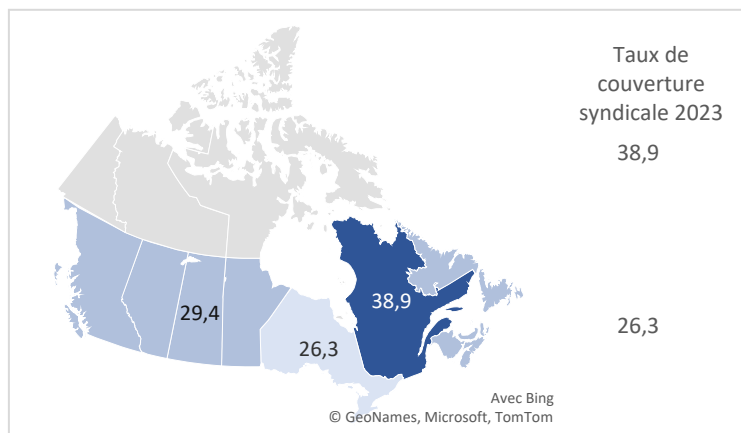
8. Au sein de l'industrie de la construction, plusieurs syndicats appartenant à des centrales différentes regroupent des travailleurs qui pourraient tout aussi bien faire partie de l'un ou l'autre syndicat.

Dans les prochaines sections du rapport, le taux de présence syndicale réfère aux employés qui sont visés par une convention collective. Cette donnée correspond à la « couverture syndicale » dans les données de Statistique Canada. La seconde donnée qui peut nous renseigner sur la présence syndicale est la « syndicalisation ». Contrairement à la couverture syndicale, la syndicalisation compile uniquement les employés qui sont membres d'un syndicat. Ainsi, le taux de syndicalisation sera généralement moins élevé que le taux de couverture syndicale. Cette donnée donne une indication du degré d'appartenance et de représentativité du syndicat.

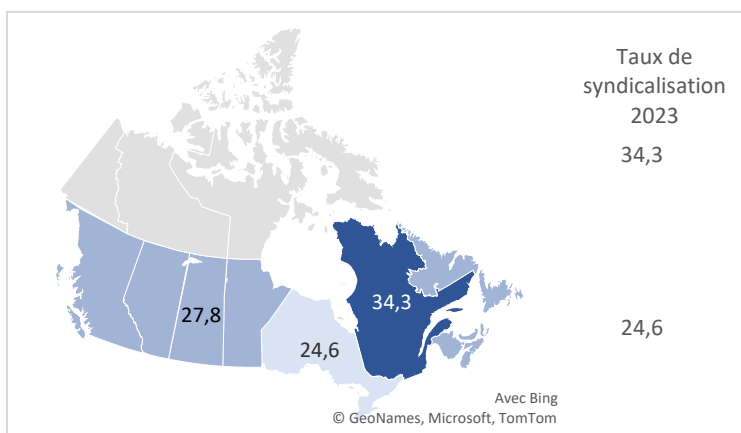
Finalement, les accréditations et les signatures de conventions collectives visent uniquement les entreprises sous juridiction provinciale. Contrairement aux données provenant de l'EPA, la validité des données relatives au secteur de l'agriculture est suffisante pour que les résultats soient intégrés dans le secteur primaire pour les données provenant du ministère du Travail.

3. La couverture syndicale et la syndicalisation au Québec et dans le reste du Canada

Carte 1 : Taux de couverture syndicale au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada, 2023



Carte 2 : Taux de syndicalisation au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada, 2023



En 2023, pour l'ensemble des provinces canadiennes, le taux de syndicalisation est plus faible que le taux de couverture syndicale. Le taux de syndicalisation le plus élevé se trouve dans la province du Québec (34,3 %), alors que le plus faible se trouve dans la province de l'Ontario (24,6 %). Le taux de syndicalisation représentant le pourcentage du nombre total d'employés qui sont membres d'un syndicat, on note toutefois que le plus petit écart entre le taux de couverture et le taux de syndicalisation s'observe dans le reste du Canada (1,6 point de pourcentage), alors que le plus grand écart se trouve dans la province de Québec (4,6 points de pourcentage). En d'autres termes, cela veut dire qu'il y a davantage de personnes couvertes par une convention collective et qui sont membres de leur syndicat dans le reste du Canada qu'au Québec.

Tableau 1 : Taux de couverture syndicale et taux de syndicalisation pour le Québec, l'Ontario et le reste du Canada, 2014 et 2023

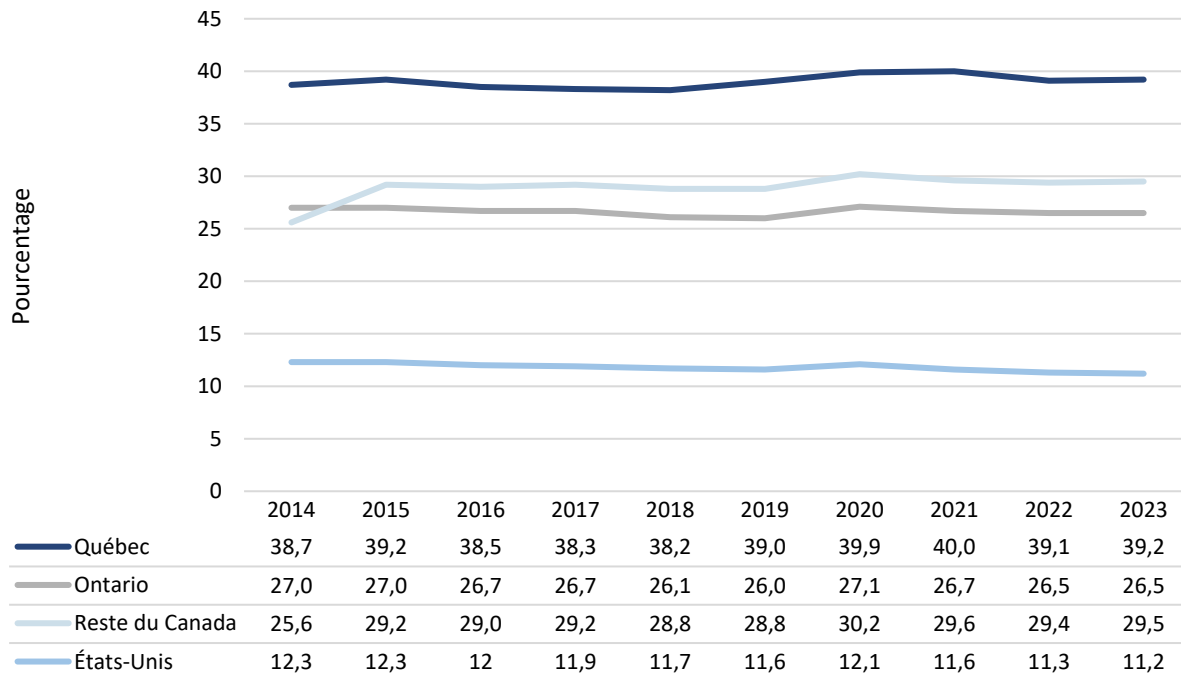
Indicateur de présence syndicale	Québec (2014)	Québec (2023)	Ontario (2014)	Ontario (2023)	Reste du Canada (2014)	Reste du Canada (2023)
Taux de couverture syndicale	38,4	38,9	26,8	26,3	28,6	29,4
Taux de syndicalisation	35,1	34,3	25,2	24,6	26,9	27,8
Écart	3,3	4,6	1,6	1,7	1,7	1,6

Le tableau 1 comprend la comparaison des données de 2014 et de 2023 pour le taux de couverture et le taux de syndicalisation. Les taux de couverture syndicale du Québec et du reste du Canada ont augmenté entre 2014 et 2023, alors que celui de l'Ontario a diminué. Du côté de la syndicalisation, seul le reste du Canada a vu une augmentation du taux de syndicalisation, passant de 26,9 % à 27,8 %.

4. Le taux de présence syndicale au Québec et en Amérique du Nord

De 2013 à 2019, le taux de présence syndicale a suivi une tendance généralement stable ou à la baisse en Amérique du Nord. Cependant, à partir de 2020, la tendance s'est inversée, marquant une hausse partout en Amérique du Nord. L'année 2020 se distingue par les plus hauts taux dans la période étudiée, suivis d'une nouvelle baisse des taux depuis 2022.

Graphique 1 : Taux de présence syndicale au Québec, en Ontario, dans le reste du Canada et aux États-Unis, 2014-2023



Comme l'indique le graphique 1, de 2014 à 2019, le taux de présence syndicale au Québec est resté stable, mais en nette distinction par rapport aux autres provinces, entre un minimum de 38,2 % et un maximum de 39,0 %. Le taux a augmenté à 39,9 % en 2020, puis à 40,0 % en 2021 (le taux le plus élevé pour la période étudiée), avant de baisser à nouveau à 39,2 % en 2023.

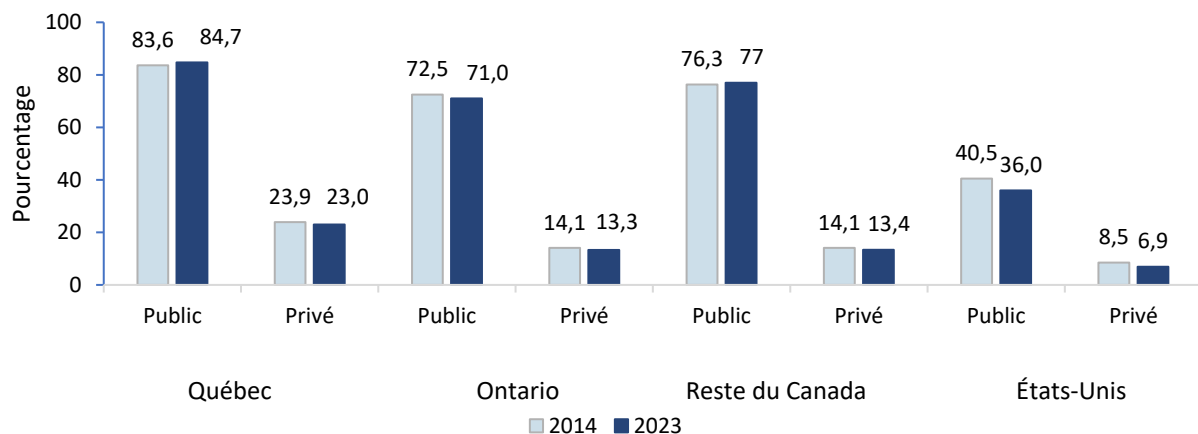
En Ontario, le taux de présence syndicale a varié de 27,0 % en 2014 à 26,5 % en 2023. Cependant, ce taux a atteint 26,0 % en 2019 et 27,1 % en 2020. Dans le reste du Canada, les taux de présence syndicale sont plus élevés qu'en Ontario à partir de 2015. Le taux, en 2014, était de 25,6 %, puis a varié entre 29,2 % en 2015 et 29,5 % en 2023, atteignant 30,2 % en 2020. Aux États-Unis, les taux de présence syndicale observés sont nettement plus bas qu'au Canada. Ce taux varie à la baisse entre 2014 et 2023, passant de 12,3 % à 11,2 %, à l'exception d'une hausse en 2020 (atteignant 12,1 %).

Au Québec, le taux de présence syndicale a connu une hausse en 2020 et 2021, atteignant respectivement 39,9 % et 40,0 %. Ces taux représentent les taux les plus élevés observés dans cette province depuis 2014. Malgré des hausses en 2020 en Ontario, dans le reste du Canada et aux États-Unis, les taux de présence syndicale du Québec demeurent les plus élevés en Amérique du Nord.

5. La présence syndicale dans les secteurs privé et public

Au cours des dix dernières années, le secteur privé québécois affiche un taux de présence syndicale beaucoup plus faible que celui du secteur public⁹, à l'instar de ce que l'on trouve en Amérique du Nord. Au cours de la même période, les États-Unis¹⁰ présentaient des taux de présence syndicale beaucoup plus faibles que dans les provinces canadiennes, tous secteurs confondus. En effet, en 2023 aux États-Unis, les taux de présence syndicale étaient de 36,0 % dans le secteur public et de 6,9 % dans le secteur privé, alors qu'ils étaient respectivement de 84,7 % et de 23,0 % au Québec (graphique 2).

Graphique 2 : Taux de présence syndicale dans les secteurs privé et public, 2014-2023



Entre 2014 et 2023, les taux de présence syndicale dans le secteur public étaient à la hausse au Québec, passant de 83,6 % à 84,7 %, et en baisse de neuf dixièmes de point de pourcentage dans le secteur privé, passant de 23,9 % à 23,0 %.

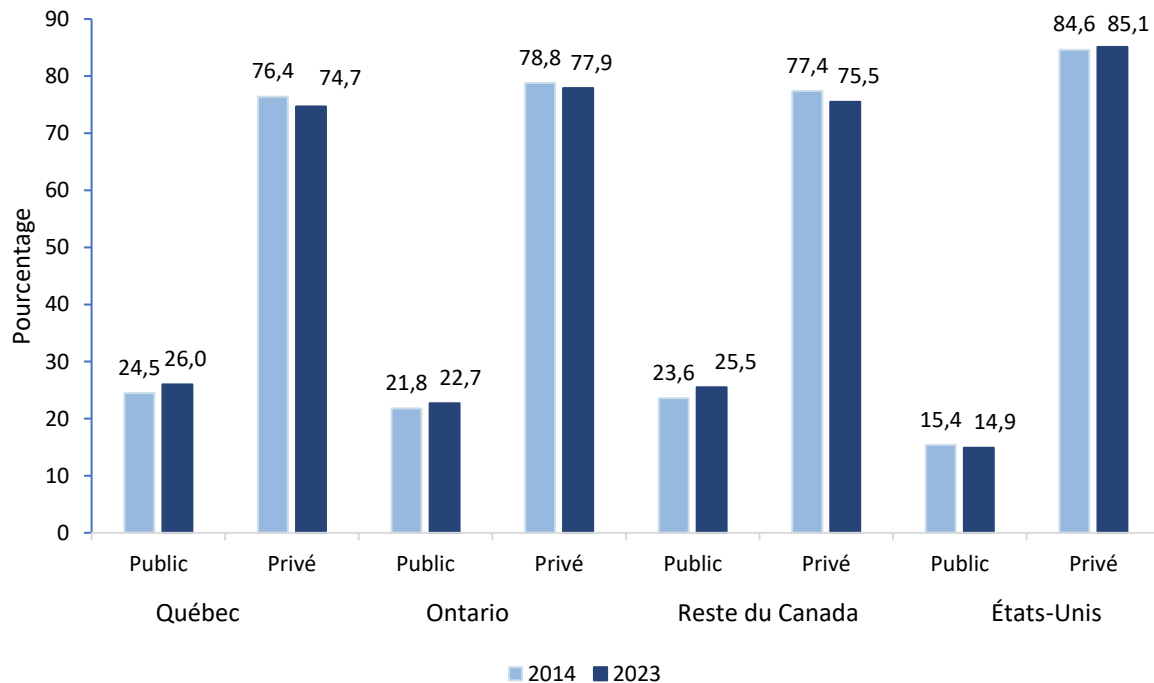
En Ontario, une baisse du taux de la présence syndicale a été observée dans le secteur public ainsi que dans le secteur privé, passant respectivement de 72,5 % à 71,0 % et de 14,1 % à 13,3 % entre 2014 et 2023. Durant la même période, dans le reste du Canada, le taux de présence syndicale dans le secteur public est en hausse, passant de 76,3 % à 77,0 % entre 2014 et 2023, alors qu'il est en légère baisse dans le secteur privé, où il est passé de 14,1 % en 2014 à 13,4 % en 2023. Les taux de présence syndicale du secteur public et du secteur privé aux États-Unis sont tous les deux en importantes baisses, passant respectivement de 40,5 % à 36,0 % et de 8,5 % à 6,9 % entre 2014 et 2023.

9. Au Canada, « Le secteur public comprend les employés des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi que des sociétés d'État, des régies des alcools et des autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques. ». Consulté sur le site de Statistique Canada, [Guide de l'Enquête sur la population active 2020](#).

10. Aux États-Unis, « [...] les universités et les hôpitaux financés par les administrations publiques locales et des États font partie du secteur des administrations publiques, mais tous les autres hôpitaux et universités font partie du secteur des institutions à but non lucratif au service des ménages [...] » (Statistique Canada, Mesure de la production, de la valeur ajoutée et du PIB au Canada et aux États-Unis : similitudes et différences, mai 2003, n° 13F0031MIF au catalogue n° 010).

Au cours des 10 dernières années, la part des employés dans le secteur public a augmenté et la part des employés dans le secteur privé a diminué au Canada. Aux États-Unis la tendance était inverse, variant à la baisse dans le secteur public et à la hausse dans le secteur privé (graphique 3).

Graphique 3 : Répartition des employés entre les secteurs privé et public au Québec, en Ontario, dans le reste du Canada et aux États-Unis, 2014 et 2023



En 2023 comme en 2014, au Québec et dans le reste du Canada, le secteur privé regroupait environ les trois quarts des personnes en emploi, passant de 76,4 % à 74,7 % au Québec et de 77,4 % à 75,5 % dans le reste du Canada. Le secteur public comprenait, pour sa part, 24,5 % des employés en 2014 et 26,0 % en 2023 au Québec, et 23,6 % en 2014 et 25,5 % en 2023 dans le reste du Canada. Entre 2014 et 2023 en Ontario, la répartition des employés a fluctué à la hausse dans le secteur public, passant de 21,8 % à 22,7 % et a fluctué à la baisse dans le secteur privé, passant de 78,8 % en 2014 à 77,9 % en 2023. Le secteur public comprenait, pour sa part, 24,5 % des employés en 2014 et 26,0 % en 2023 au Québec, et 23,6 % en 2014 et 25,5 % en 2023 dans le reste du Canada.

Cependant, aux États-Unis durant cette même période, la proportion des employés dans le secteur public était moins importante qu'au Canada, variant de 15,4 % à 14,9 %. À l'inverse, la part des employés dans le secteur privé était beaucoup plus importante aux États-Unis, passant de 84,6 % à 85,1 %.

6. Les secteurs d'activité économique et les taux de présence syndicale au Canada

Tant en 2014 qu'en 2023, les taux de présence syndicale étaient plus élevés au Québec qu'en Ontario et dans le reste du Canada, et ce, dans l'ensemble des secteurs d'activité économique (tableau 2). En 2014 et en 2023, les taux les plus élevés se trouvaient dans le secteur secondaire au Québec et dans le secteur tertiaire en Ontario et dans le reste du Canada.

Tableau 2 : Taux de présence syndicale (%) selon les secteurs d'activité économique, 2014 et 2023

Secteur d'activité économique	Québec (2014)	Québec (2023)	Ontario (2014)	Ontario (2023)	Reste du Canada (2014)	Reste du Canada (2023)
Secteur primaire	36,1	33,3	28,9	26,1	17,8	18,9
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	36,1	33,3	28,9	26,1	17,8	18,9
Secteur secondaire	41,6	40,1	24,6	22,9	22,5	20,1
Construction	57,6	56,9	32,6	32,2	21,8	17,8
Fabrication	35,1	31,3	21,1	17,7	23,3	22,6
Secteur tertiaire	38,0	39,0	27,5	27,2	30,8	31,7
Ensemble	39,7	39,2	27,0	26,5	28,9	29,5

Au Québec, de 2014 à 2023, les taux de présence syndicale sont en baisse dans les secteurs primaire (passant de 36,1 % à 33,3 %) et secondaire (passant de 41,6 % à 40,1 %), ainsi que dans les sous-secteurs de la construction (passant de 57,6 % à 56,9 %) et de la fabrication (passant de 35,1 % à 31,3 %). Pour cette même période, le taux de présence syndicale a augmenté dans le secteur tertiaire, passant de 38,0 % en 2014 à 39,0 % en 2023.

En Ontario, les taux de présence syndicale sont en baisse dans tous les secteurs et dans les sous-secteurs de la construction et de la fabrication. En effet, les taux des secteurs primaire et secondaire ont connu la baisse la plus importante, passant respectivement de 28,9 % en 2014 à 26,1 % en 2023, et de 24,6 % à 22,9 %. Le sous-secteur de la construction a diminué également, passant de 32,6 % en 2014 à 32,2 % en 2023, et le sous-secteur de la fabrication est passé de 21,1 % à 17,7 %. Enfin, le secteur tertiaire a diminué de 0,3 point de pourcentage, pour se fixer à 27,2 % en 2023. Dans le reste du Canada, les taux de présence syndicale ont augmenté dans le secteur primaire (de 17,8 % en 2014 à 18,9 % en 2023) et dans le secteur tertiaire, passant de 30,8 % en 2014 à 31,7 % en 2023. Il a cependant diminué dans le secteur secondaire (de 22,5 % à 20,1 %), ainsi que dans les sous-secteurs de la construction et de la fabrication, passant respectivement de 21,8 % en 2014 à 17,8 % en 2023 et de 23,3 % à 22,6 %.

Si on s'intéresse aux sous-secteurs d'activité en 2023, les taux de présence syndicale les plus élevés ont été observés dans les sous-secteurs tertiaires, notamment les administrations publiques (80,6 %), les services d'enseignement (79,9 %) et les services publics¹¹ (74,2 %) au Québec. En Ontario, les taux de présence syndicale les plus élevés ont été observés dans les sous-secteurs de l'administration publique (73,1 %) et des services d'enseignement (69,1 %) en 2022. Dans le reste du Canada, les taux de présence syndicale les plus élevés ont aussi été observés dans ces mêmes sous-secteurs tertiaires, soit respectivement 74,6 % et 70,6 %.

À l'autre extrémité, les taux de présence syndicale les plus bas ont été observés dans les sous-secteurs tertiaires, notamment les services professionnels, scientifiques et techniques (8,4 %), les services d'hébergement et de restauration (8,7 %) ainsi que le commerce (16,5 %) au Québec. En Ontario, les taux de présence syndicale les plus bas ont été observés dans les services professionnels, scientifiques et techniques (3,1 %) ainsi que le secteur finance, assurances, immobilier et location (4,4 %). Dans le reste du Canada, les taux de présence syndicale les plus bas ont été observés dans les services professionnels, scientifiques et techniques (3,1 %) ainsi que dans les services d'hébergement et de restauration (3,7 %).

Afin de mieux cerner l'effet des variations des taux de présence syndicale dans chacun des secteurs d'activité sur le taux global de présence syndicale dans une province ou un pays, il importe de mesurer la part de l'emploi qu'ils représentent. Le tableau 3 montre, pour les années 2014 et 2023, la répartition des employés selon les secteurs d'activité économique et les régions¹². On constate que la grande majorité des emplois se retrouvent, indépendamment de la région et de l'année, dans le secteur tertiaire. Comme pour le taux de présence syndicale, les secteurs comptant une plus grande part d'employés se situent dans le secteur tertiaire, et ce, partout au Canada pour les deux années.

Tableau 3 : Répartition des employés (%) selon les secteurs d'activité économique, 2014 et 2023

Secteur d'activité économique	Québec (2014)	Québec (2023)	Ontario (2014)	Ontario (2023)	Reste du Canada (2014)	Reste du Canada (2023)
Secteur primaire	0,8	0,9	0,5	0,6	4,8	3,4
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	0,8	0,9	0,5	0,6	4,8	3,4
Secteur secondaire	18,7	18,9	18,3	17,8	16,0	14,6
Construction	5,4	6,5	5,6	6,4	8,2	7,7
Fabrication	13,3	12,4	12,7	11,4	7,8	7,2
Secteur tertiaire	80,4	80,3	81,1	81,6	79,3	81,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

11. Le secteur des services publics se compose de trois grandes catégories d'activités : la production, le transport et la distribution d'électricité, la distribution de gaz naturel et, finalement, les réseaux d'aqueduc et d'égout.

12. Toutes les données de ce document ont été arrondies à une décimale près. Les résultats de l'addition des données, réparties en pourcentage ou en point, peuvent différer légèrement des totaux qui sont affichés dans les tableaux ou les graphiques.

Partout au Canada, la répartition des employés est similaire parmi les secteurs d'activité en 2014 et en 2023, à l'exception du secteur primaire dans le reste du Canada. En effet, bien que les employés soient plus nombreux dans ce secteur en 2023 qu'en 2014 au Québec (0,8 % en 2014 et 0,9 % en 2023) et en Ontario (0,5 % en 2014 et 0,6 % en 2023), la part des employés dans le secteur primaire dans le reste du Canada est significativement plus élevée, bien qu'en baisse (de 4,8 % en 2014 à 3,4 % en 2023).

Durant cette même période, le secteur secondaire est en hausse au Québec, mais en baisse en Ontario et dans le reste du Canada, tout comme dans le sous-secteur de la construction. La répartition est similaire au Québec et en Ontario. Cependant, les employés sont moins nombreux dans le secteur secondaire et dans le secteur de la fabrication dans le reste du Canada. Plus d'employés appartiennent au secteur de la construction dans le reste du Canada. En 2023 au Québec et en Ontario, ils sont présents à 18,9 % et à 17,8 % dans le secteur secondaire, alors que les employés y sont présents à 14,6 % dans le reste du Canada. Au Québec et en Ontario, ils sont 6,5 % et 6,4 % dans le secteur de la construction comparativement à 7,7 % dans le reste du Canada, et 12,4 % et 11,4 % dans le secteur de la fabrication pour le Québec et l'Ontario, alors qu'ils sont présents à 7,2 % dans le reste du Canada.

La part des employés dans le secteur tertiaire est particulièrement forte en 2023. Ils sont présents à 80,3 % au Québec, à 81,6 % en Ontario et à 81,7 % dans le reste du Canada. La part de l'emploi dans le secteur de la fabrication a décliné durant cette période, partout au Canada. Elle est passée de 13,3 % à 12,4 % au Québec, de 12,7 % à 11,4 % en Ontario et de 7,8 % à 7,2 % dans le reste du Canada.

Enfin, en 2023, comme les parts dans le secteur primaire correspondaient seulement à 0,9 % de l'emploi au Québec et à 0,6 % en Ontario et, bien qu'il s'agisse de légères augmentations depuis 2014, le reste du Canada s'est distingué par l'importance, bien que faible, de la part de l'emploi dans le secteur primaire, qui atteignait 3,4 % en 2023. Pour le reste du Canada, il s'agit cependant d'une diminution du taux depuis 2014.

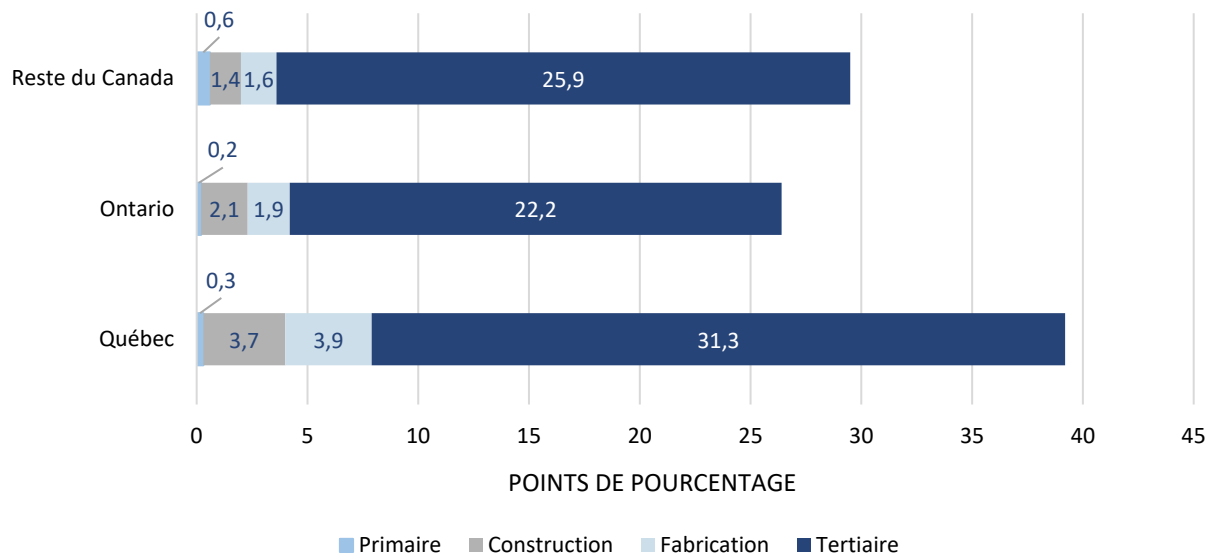
7. Les écarts entre le Québec et les autres provinces canadiennes

Les différences entre les taux de présence syndicale selon les secteurs d'activité (voir le tableau 1) ainsi que les variations du nombre d'employés dans ces secteurs sur le marché du travail (voir le tableau 3) expliquent les écarts entre le taux global de présence syndicale enregistré au Québec et ceux observés dans les autres provinces.

Pour déterminer quels secteurs d'activité sont davantage responsables de ces écarts, il faut mesurer leur apport ou leur contribution au taux global de présence syndicale. L'apport d'un secteur d'activité au taux global de présence syndicale d'une province est influencé par la proportion de salariés couverts par une convention collective dans ce secteur, mais aussi par l'importance relative de celui-ci en nombre d'emplois.

Le graphique 4 présente la contribution¹³ de chaque secteur d'activité au taux global de présence syndicale en 2023 pour le Québec, l'Ontario et le reste du Canada.

Graphique 4 : Contribution des secteurs d'activité au taux global de présence syndicale au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada, en 2023



Dans un premier temps, la comparaison des taux globaux de présence syndicale au Canada en 2023 permet de constater que celui enregistré au Québec était supérieur à celui enregistré en Ontario (+12,8 points de pourcentage) et à celui du reste du Canada (+9,7 points de pourcentage).

Le graphique 4 montre qu'il s'agit de l'ensemble du secteur tertiaire (en bleu foncé sur le graphique) qui contribuait le plus à cette différence. L'écart entre le Québec et l'Ontario quant à la contribution de l'ensemble du secteur tertiaire atteint près de 9,0 points de pourcentage (31,3 points au Québec comparativement à 22,2 points en Ontario). Cet écart s'explique surtout par la proportion d'employés visés par une convention collective au Québec, dans ce secteur d'activité, plus élevée que celle de l'Ontario (+11,8 points – voir le tableau 1). Au Québec, la part de l'emploi était légèrement inférieure à celle de l'Ontario (respectivement 80,3 % et 81,6 % – voir le tableau 2).

Par ailleurs, la contribution du secteur de la fabrication (en bleu pâle sur le graphique 4) du Québec au taux global de présence syndicale était supérieure à celle de l'Ontario (+2,0 points), car, au Québec, le taux de présence syndicale dans ce secteur d'activité était supérieur à celui de l'Ontario (+13,6 points de pourcentage), alors que la part de l'emploi y était de 12,4 % au Québec et de 11,4 % en Ontario.

13. L'apport relatif se calcule en multipliant le taux de présence syndicale dans chaque secteur d'activité par la part de l'emploi total que représente celui-ci et en divisant ce résultat par 100. Par exemple, pour le secteur de la construction au Québec, en 2023, il suffit de multiplier le taux de présence syndicale de 57,6 % par la proportion de l'emploi total de 6,5 % et de diviser le résultat par 100, ce qui donne une contribution de 3,7 % au taux global de présence syndicale au Québec.

C'est aussi un taux de présence syndicale nettement plus élevé dans le secteur québécois de la construction (en gris sur le graphique) que celui du secteur ontarien (respectivement 56,9 % et 32,2 %), qui explique que la contribution de ce secteur d'activité au taux global de présence syndicale était plus grande au Québec (3,7 %) qu'en Ontario (2,1 %). Enfin, la contribution du secteur primaire au taux global était inférieure à 0,5 % dans les deux provinces.

Dans un deuxième temps, en comparant la contribution au taux global de présence syndicale au Québec avec celui observé dans le reste du Canada en 2023, on constate que le Québec affiche le taux le plus élevé dans le secteur tertiaire (voir le graphique 4). Cela s'explique en grande partie par l'écart de près de 7,3 % entre leurs taux respectifs de présence syndicale, qui sont de 39,0 % au Québec et de 31,7 % dans le reste du Canada en 2023 pour ce secteur (voir le tableau 2).

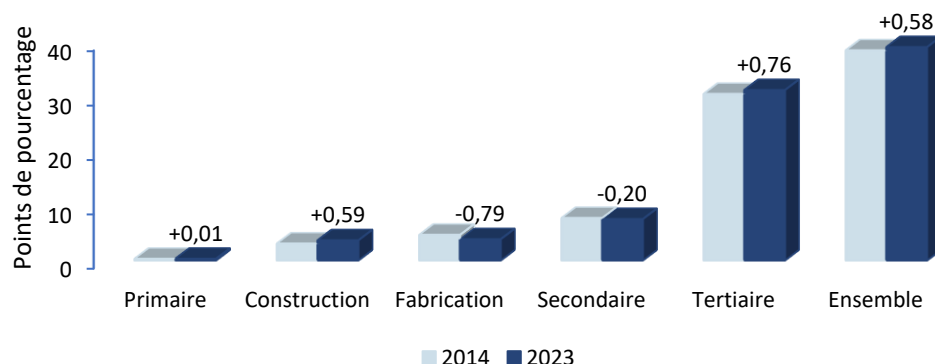
L'apport du secteur de la fabrication au taux global de présence syndicale était aussi plus faible dans le reste du Canada (1,6 %) qu'au Québec (3,9 %). Non seulement le taux de présence syndicale dans le reste du Canada était de 8,7 points de pourcentage moins élevé qu'au Québec (tableau 2), mais la part de salariés y était également moins importante de 5,2 points (voir le tableau 3).

Enfin, bien que le taux de présence syndicale ait été beaucoup plus faible dans le reste du Canada qu'au Québec et en Ontario dans le secteur primaire, la part de salariés y était plus importante (3,4 % comparativement à 0,9 % au Québec et 0,5 % en Ontario), ce qui explique la contribution plus élevée de ce secteur au taux global de présence syndicale dans le reste du Canada (0,6 %) qu'au Québec (0,3 %) et qu'en Ontario (0,2 %).

8. L'évolution du taux de présence syndicale au Québec

De 2014 à 2023, le taux de présence syndicale au Québec s'est maintenu entre 38,2 % et 40,0 % (voir le graphique 1). Il s'est situé à 38,7 % en 2014 et à 39,2 % en 2023. Dans les paragraphes suivants, nous analyserons les facteurs expliquant la variation du taux de présence syndicale au Québec, entre 2014 et 2023, au regard de la contribution de l'ensemble des secteurs d'activité économique.

Graphique 5 : Variation de la contribution des secteurs d'activité aux taux globaux de présence syndicale au Québec, 2014 et 2023

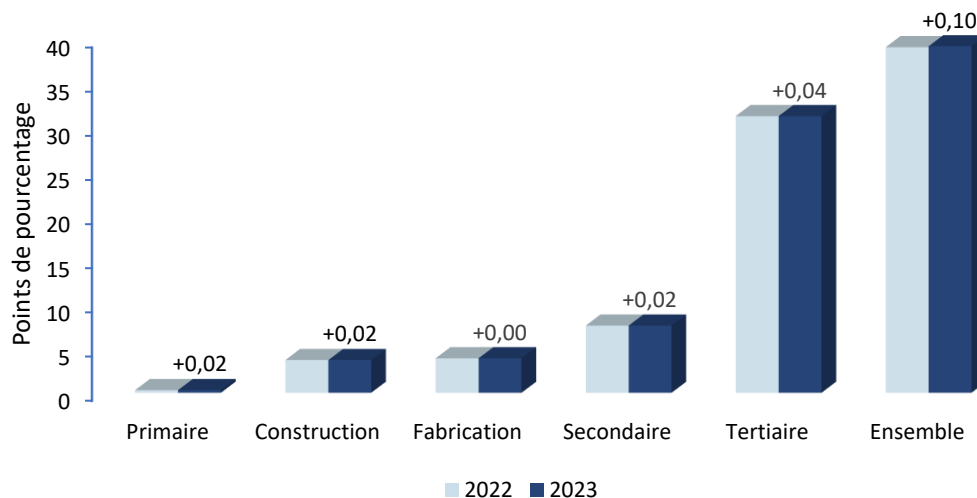


Comme l'illustre le graphique 5, le secteur de la fabrication est celui ayant le plus contribué à la baisse du taux global de présence syndicale au Québec, de 2014 à 2023. Durant cette période, la part de l'emploi dans ce secteur a diminué, passant de 13,3 % à 12,4 % (voir le tableau 2), tandis que le taux de présence syndicale y a diminué de 3,8 points de pourcentage, passant de 35,1 % en 2014 à 31,3 % en 2023. L'apport du secteur de la fabrication au taux global de présence syndicale a donc diminué de 0,79 point de pourcentage durant ces années.

À l'opposé, le secteur tertiaire a contribué positivement à l'évolution du taux global de présence syndicale au Québec durant la période de référence (+0,76 point de pourcentage). De fait, une variation à la hausse de 1,0 % du taux de présence syndicale (voir le tableau 2) a été enregistrée dans ce secteur d'activité entre 2014 et 2023, alors que la part de l'emploi y a diminué de 0,1 point de pourcentage, passant de 80,4 % à 80,3 % (voir le tableau 3).

En ce qui concerne le secteur de la construction, le taux de présence syndicale a connu une baisse de 0,7 % durant la même période, tandis que la part de l'emploi y a augmenté de 5,4 % à 6,5 %, ce qui s'est traduit par une contribution de +0,59 point de pourcentage à la variation de la contribution au taux global de présence syndicale au Québec de 2014 à 2023. Quant à la contribution du secteur primaire au taux global, elle est restée stable durant cette période.

Graphique 6 : Variation de la contribution des secteurs d'activité au taux global de présence syndicale au Québec, 2022 et 2023

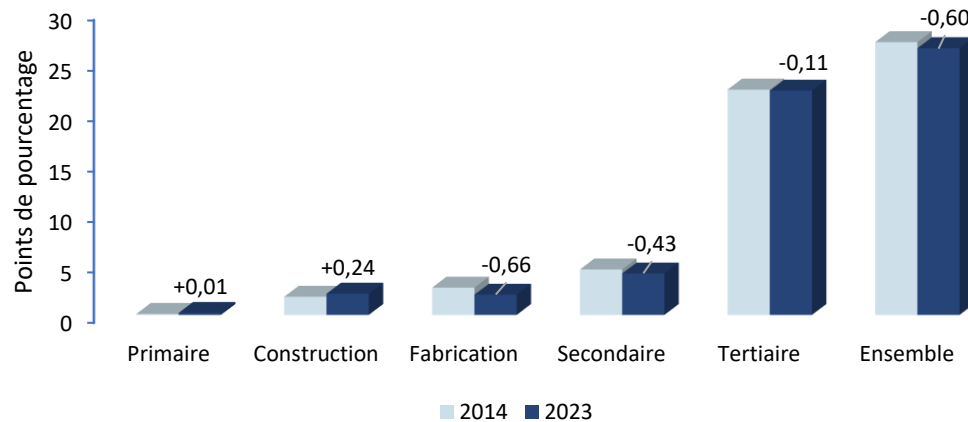


Pour ce qui est de la variation des contributions de 2022 à 2023 (graphique 6), tous les secteurs étudiés n'ont connu qu'une très faible variation malgré qu'une légère hausse du taux général (+0,1 point de pourcentage) ait été observée.

9. L'évolution du taux de présence syndicale en Ontario

Entre 2014 et 2023, le taux de présence syndicale de l'Ontario a oscillé entre 26,0 % et 27,1 %, pour finalement se fixer à 26,5 % en 2023.

Graphique 7 : Variation de la contribution des secteurs d'activité au taux global de présence syndicale en Ontario, 2014 et 2023



Le graphique 7 indique que c'est le secteur de la fabrication qui a le plus influencé la diminution du taux de présence syndicale en Ontario, sa contribution au taux global ayant diminué d'environ 0,66 point de pourcentage de 2014 à 2023. Dans ce secteur d'activité, le taux de présence syndicale a en effet connu une baisse durant ces années, passant de 21,1 % en 2014 à 17,7 % en 2023 (voir le tableau 2), tout comme sa part de l'emploi qui a également diminué, passant de 12,7 % en 2014 à 11,4 % en 2023 (voir le tableau 3).

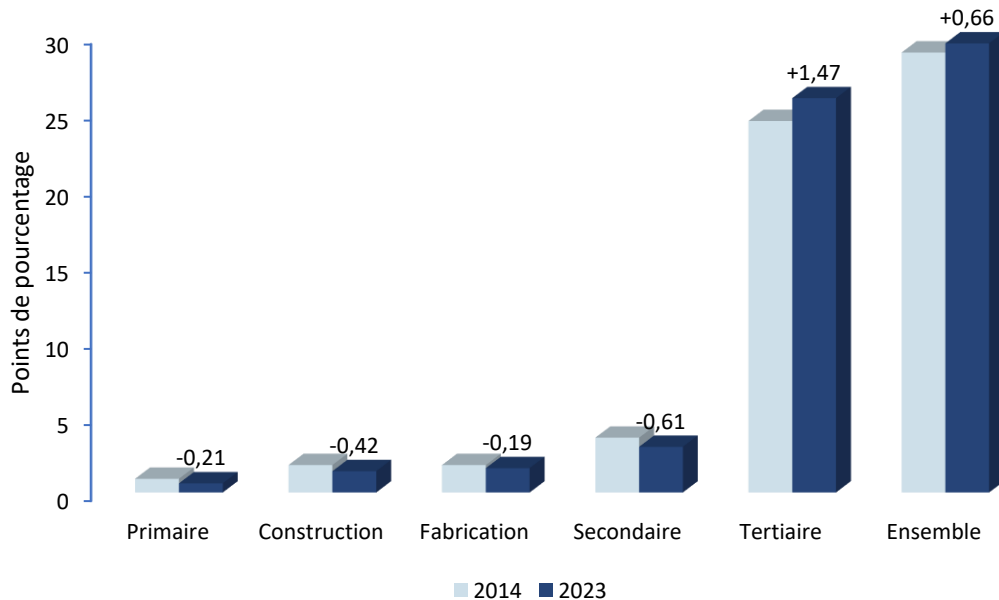
La contribution du secteur tertiaire au taux de présence syndicale en Ontario a également diminué entre 2014 et 2023, mais beaucoup plus faiblement, soit de 0,11 %. Dans ce secteur d'activité, une baisse du taux de présence syndicale de 0,3 % a été observée, mais également une légère augmentation de la part de l'emploi, qui est passée de 81,1 % à 81,6 % durant la même période.

Enfin, parmi les autres secteurs à l'étude, la contribution de la construction et du secteur primaire a légèrement fluctué à la hausse (respectivement +0,24 et +0,01 point de pourcentage) entre 2014 et 2023, alors que celle du secteur secondaire a diminué de 0,43 point de pourcentage. Dans le cas du secteur de la construction, la contribution à la hausse est surtout attribuable à l'augmentation de la part de l'emploi qui est passée de 5,6 % en 2014 à 6,4 % en 2023, tandis que le taux de présence syndicale y est passé de 32,6 % à 32,2 %.

10. L'évolution du taux de présence syndicale dans le reste du Canada

Entre 2014 et 2023, le taux de présence syndicale dans le reste du Canada a varié entre environ 30,2 % et 25,6 %, alors qu'il s'élevait à 29,5 % en 2023. En 2014, ce taux se chiffrait à 25,6 % (voir le graphique 1).

Graphique 8 : Variation de la contribution des secteurs d'activité au taux global de présence syndicale dans le reste du Canada, 2014 et 2023



Le graphique 8 montre que la contribution du secteur tertiaire au taux global de présence syndicale dans le reste du Canada a augmenté de 1,47 % de 2014 à 2023, similaire au Québec, mais contraire en Ontario, qui a plutôt connu une baisse de la contribution du secteur tertiaire. Cette augmentation dans le reste du Canada s'explique par une augmentation du taux de présence syndicale dans le secteur tertiaire, qui est passé de 30,8 % en 2014 à 31,7 % en 2023 (voir le tableau 2), et par une hausse de la part de l'emploi de 79,3 % à 81,7 % pour la même période (voir le tableau 3).

Pour sa part, le secteur secondaire représente la plus grande baisse de contribution du secteur d'activité au taux global de présence syndicale dans le reste du Canada, démontrant une diminution de 0,61 point de pourcentage. Cela s'explique par une baisse du taux de présence syndicale de 2,4 %, passant de 22,5 % en 2014 à 20,1 % en 2023, et par une baisse de la part d'emploi de 1,4 point de pourcentage, passant de 16,0 % en 2014 à 14,6 % en 2023 (voir le tableau 3).

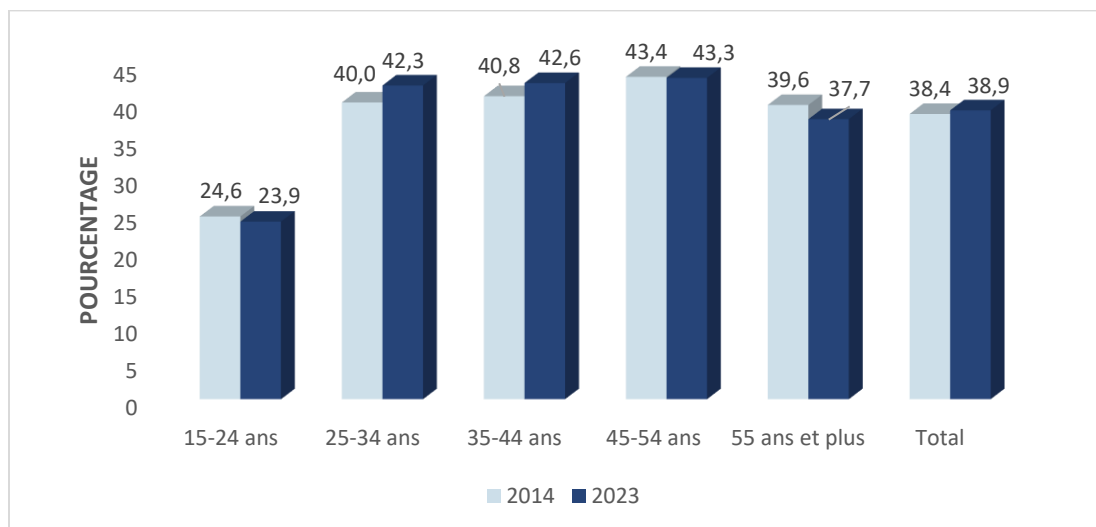
Enfin, les contributions des autres secteurs d'activité à l'étude ont toutes connu de faibles variations à la baisse, se situant entre deux et quatre dixièmes de point de pourcentage de 2014 à 2023.

11. L'évolution de la présence syndicale et de la part d'emploi selon l'âge au Québec

Le graphique 9 présente le taux de présence syndicale au Québec selon le groupe d'âge des salariés en 2014 et en 2023. Pour les deux années à l'étude, le taux de présence syndicale suit la trajectoire d'une courbe concave où le taux augmente progressivement de 15 ans jusqu'à 45-54 ans, pour finalement diminuer chez les 55 ans et plus. Pour les années 2014 et 2023, le taux de présence syndicale le plus faible est observé chez les moins de 24 ans, tandis que le plus élevé est respectivement de 43,4 % en 2014 et de 43,3 % en 2023 pour les 45-54 ans. Chez les 15-24 ans, le faible taux peut notamment s'expliquer par leur forte présence dans les secteurs moins syndiqués du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration¹⁴.

Le taux de présence syndicale augmente de 2014 à 2023 pour les 25-34 ans (de 40,0 % à 42,3 %) et pour les 35-44 ans (de 40,8 % à 42,6 %), alors qu'il diminue pour l'ensemble des autres groupes d'âge. La plus grande diminution s'observe chez les 55 ans et plus (diminution de 1,9 point de pourcentage). Le vieillissement de la population et les départs à la retraite peuvent contribuer à expliquer cette diminution.

Graphique 9 : Taux de présence syndicale au Québec selon le groupe d'âge, 2014 et 2023



Globalement, les augmentations chez les 25-34 ans et chez les 35-44 ans sont légèrement plus importantes que les diminutions dans les autres groupes, de sorte que le taux de présence syndicale total augmente de 0,5 % entre 2014 et 2023.

Finalement, dans l'ensemble des groupes d'âge, à l'exception des 25-34 ans, le plus haut taux de présence syndicale observé sur la période de 2014 à 2023 se situe entre 2019 et 2021. Chez les 25-34 ans, c'est l'année 2023 qui constitue le plus haut taux de présence syndicale pour la période de 2014 à 2023.

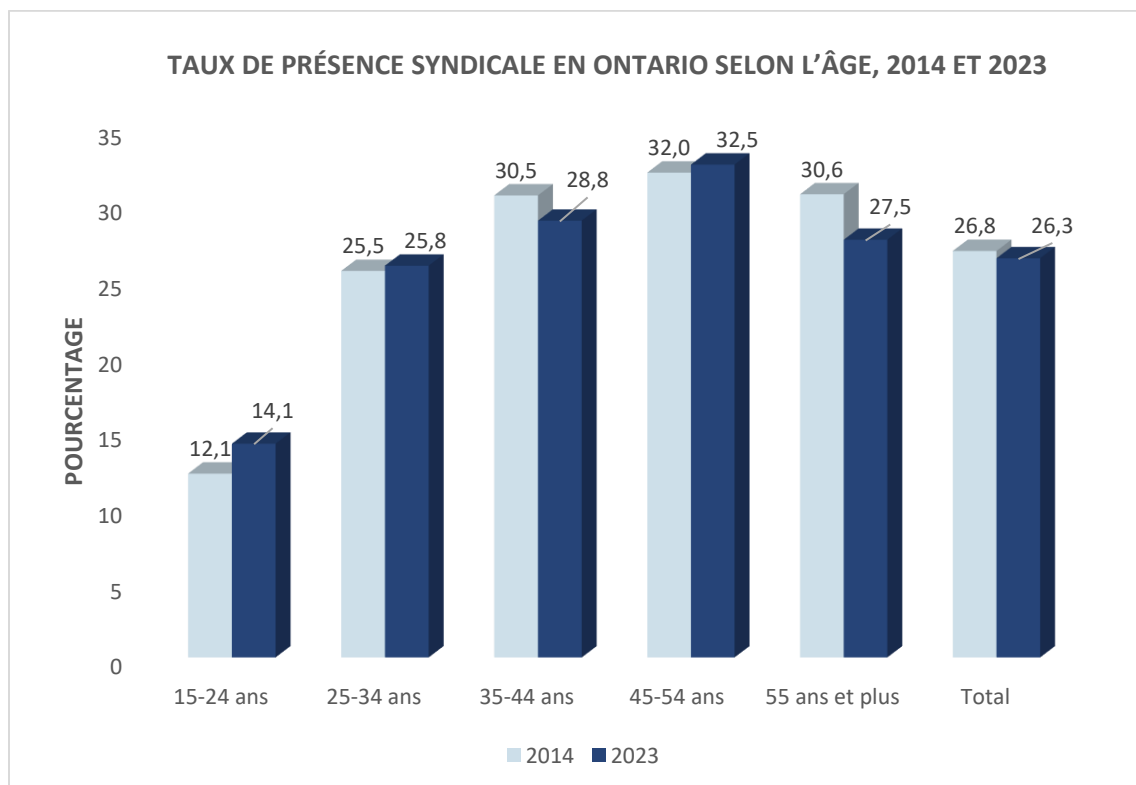
14. Voir le [Tableau 14-10-0023-01 de Statistique Canada](#).

12. L'évolution de la présence syndicale et de la part d'emploi selon l'âge en Ontario

Tout comme au Québec, les données sur la présence syndicale en Ontario ont la forme d'une courbe concave avec un sommet chez les 45-54 ans. Le sommet est de 32,0 % pour l'année 2014 et de 32,5 % pour l'année 2023. Encore une fois, les taux de présence syndicale les moins élevés pour les années 2014 et 2023 se trouvent chez les 15-24 ans. Toutefois, contrairement au Québec, il y a une légère augmentation du taux de présence syndicale entre 2014 et 2023 (de 12,1 % à 14,1 %).

La même tendance qu'au Québec (voir graphique 9) est observée pour les 25-34 ans et les 55 ans et plus. En effet, une augmentation de la présence syndicale est visible entre 2014 et 2023 pour les 25-34 ans, tandis qu'une diminution a eu lieu chez les 55 ans et plus, soit de 30,6 % à 27,5 %. Chez les 35-44 ans, plutôt que d'observer une hausse de la présence syndicale comme au Québec, c'est une baisse de 1,7 point de pourcentage qui a été remarquée entre 2014 et 2023. Dans son ensemble, le taux de présence syndicale ontarien a diminué entre 2014 et 2023, de sorte que les hausses observées chez les moins de 35 ans et chez les 45-54 ans n'ont pas été suffisantes pour compenser les diminutions chez les 35-44 ans et les 55 ans et plus.

Graphique 10 : Taux de présence syndicale en Ontario selon le groupe d'âge, 2014 et 2023

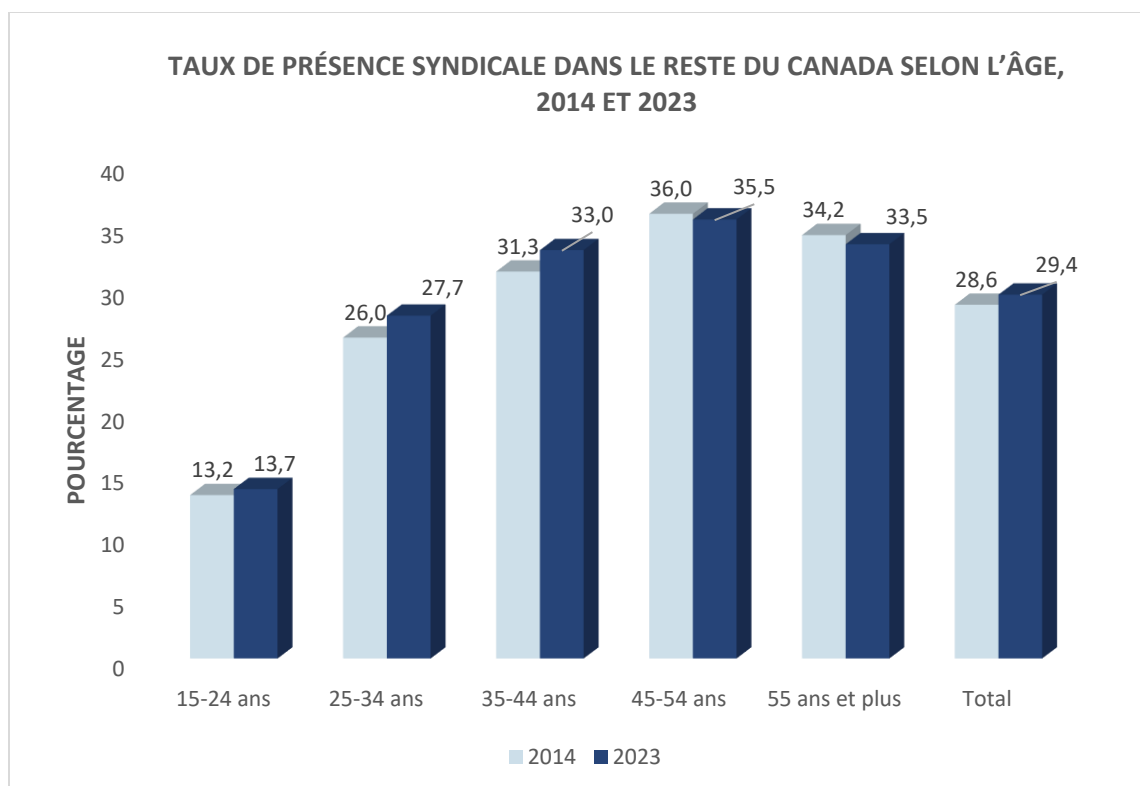


13. L'évolution de la présence syndicale et de la part d'emploi selon l'âge dans le reste du Canada

Encore une fois pour les données de présence syndicale selon la part d'emploi et l'âge, les données suivent une forme concave avec un sommet chez les 45-54 ans en 2014 et en 2023. De la même manière, les taux de présence syndicale les moins élevés se trouvent, pour 2024 et 2023, chez les 15-24 ans avec respectivement 13,2 % et 13,7 %. Comme l'indique le graphique 11, chez les 45-54 ans, il y a une légère diminution du taux de présence syndicale de 0,5 point de pourcentage entre 2014 et 2023.

Pour les autres groupes d'âge, les taux de présence syndicale dans le reste du Canada suivent les mêmes tendances qu'au Québec avec des augmentations chez les 25-34 ans (de 26 % à 27,7 %) et chez les 35-44 ans (31,3 % à 33,0 %), alors que celui des 55 ans et plus diminue de 0,7 point de pourcentage. Tel que mentionné plus tôt, le taux de présence syndicale a augmenté entre 2014 et 2023 dans le reste du Canada, ce qui indique que les augmentations observées chez les moins de 45 ans étaient plus importantes que les diminutions chez les 45 ans et plus.

Graphique 11 : Taux de présence syndicale dans le reste du Canada selon le groupe d'âge, 2014 et 2023

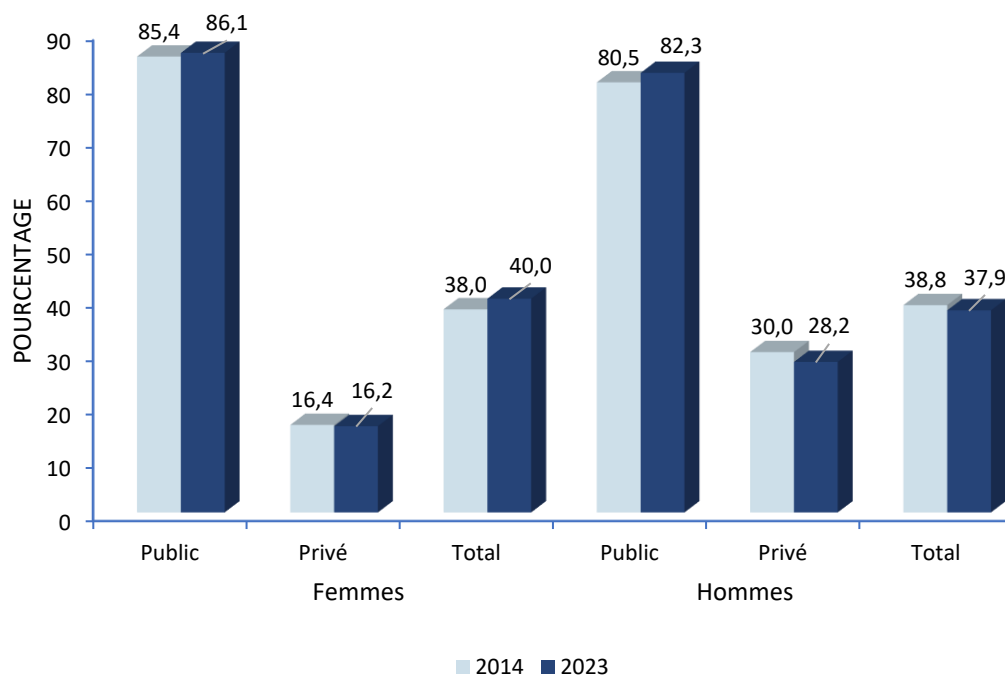


14. L'évolution de la présence syndicale et de la part de l'emploi selon le sexe au Québec

Le graphique 12 indique qu'au Québec, pour les années 2014 et 2023, le taux de présence syndicale chez les femmes était plus élevé que celui chez les hommes dans le secteur public, tandis que la tendance est inverse dans le secteur privé. Alors qu'en 2014, le taux global de présence syndicale était plus élevé chez les hommes que chez les femmes (38,8 % chez les hommes et 38,0 % chez les femmes), cette tendance s'inverse en 2023 (40,0 % chez les femmes et 37,9 % chez les hommes).

De 2014 à 2023, le taux de présence syndicale chez les femmes a globalement augmenté. Il a aussi augmenté de 85,4 % à 86,1 % dans le secteur public, mais a diminué de 16,4 % à 16,2 % dans le secteur privé. Dans le cas des hommes, le taux de présence syndicale global a diminué dans cette même période. Le taux de présence syndicale a augmenté dans le secteur public, passant de 80,5 % à 82,3 %, alors que ce taux a baissé de 30,0 % à 28,2 % dans le secteur privé, durant cette même période.

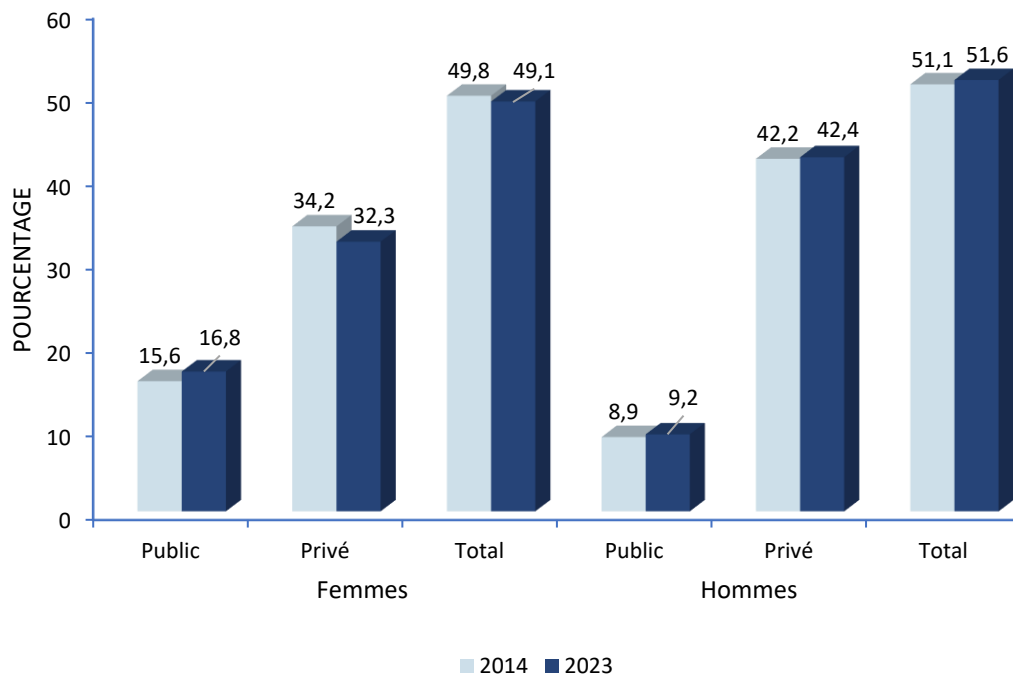
Graphique 12 : Taux de présence syndicale au Québec selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023



La plus forte hausse de la présence syndicale a été observée dans le secteur public chez les hommes, où le taux correspondant est passé de 80,5 % en 2014 à 82,3 % en 2023 (+1,8 point de pourcentage). À l'opposé, la plus forte baisse du taux de présence syndicale a également été observée chez les hommes durant cette période, mais dans le secteur privé, le taux correspondant étant passé de 30,0 % en 2014 à 28,2 % en 2023 (-1,8 point de pourcentage).

Le graphique 13 illustre l'évolution de la part de l'emploi occupé par les femmes et les hommes au Québec, dans les secteurs public et privé et globalement, en 2014 et en 2023. Les données liées à la part de l'emploi ont une incidence sur l'évolution du taux de présence syndicale des femmes et des hommes.

Graphique 13 : Répartition des employés au Québec selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023



Durant la période de référence, comme le montre le graphique 13, la part globale de l'emploi occupé par les femmes a légèrement fluctué à la baisse (-0,7 point de pourcentage), soit de 49,8 % en 2014 à 49,1 % en 2023. La part globale de l'emploi occupé par les hommes a quant à elle légèrement augmenté (+0,5 point de pourcentage), passant de 51,1 % à 51,6 %.

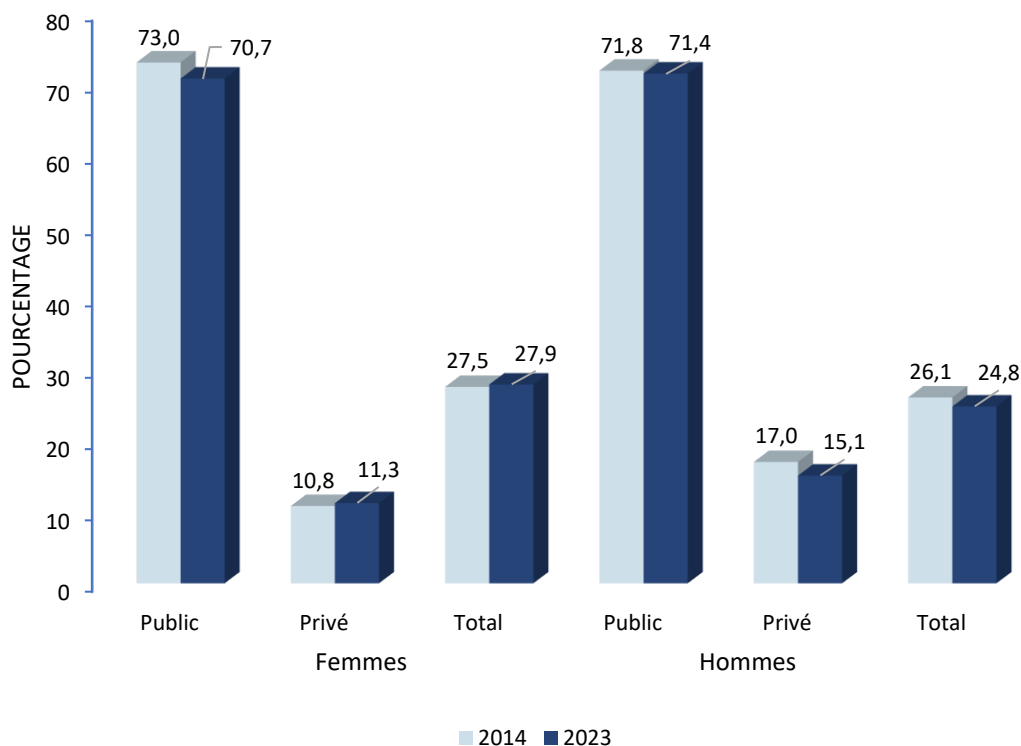
En ce qui concerne les femmes, la part de l'emploi dans le secteur public a augmenté de 1,2 point de pourcentage (de 15,6 % à 16,8 %), alors qu'elle a diminué de 1,9 point de pourcentage dans le secteur privé (de 34,2 % à 32,3 %). Dans le cas des hommes, la part de l'emploi occupé dans le secteur public a augmenté de 0,3 point de pourcentage (de 8,9 % à 9,2 %) et a augmenté de 0,2 point de pourcentage dans le secteur privé (de 42,2 % à 42,4 %) entre 2014 et 2023.

15. L'évolution de la présence syndicale et de la part de l'emploi selon le sexe en Ontario

Le graphique 14 illustre qu'en Ontario, dans le secteur public, le taux global de présence syndicale des femmes était plus élevé que celui des hommes en 2023, ce qui n'était pas le cas en 2014. Dans le secteur privé, le taux de présence syndicale des hommes est également supérieur, tant en 2014 qu'en 2023.

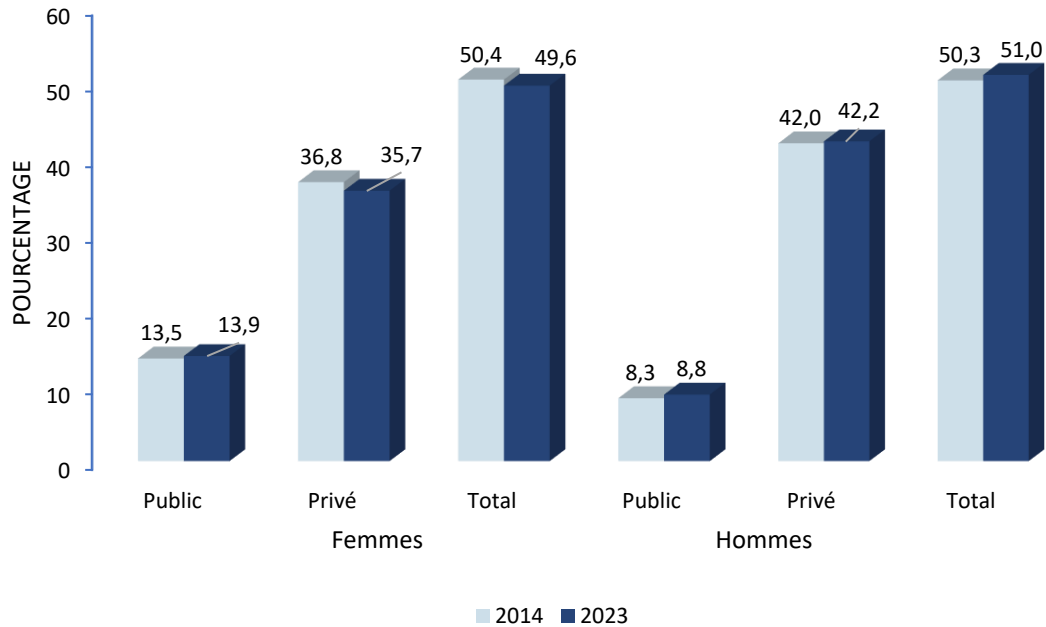
Par ailleurs, en Ontario, en 2014 et en 2023, le taux global de présence syndicale des femmes est plus élevé que celui des hommes. En 2014, le taux global de présence syndicale des femmes était supérieur à celui des hommes d'un peu plus d'un point de pourcentage (27,5 % comparativement à 26,1 %); puis, en 2023, cet écart s'est creusé avec 3,1 points de pourcentage de différence (27,9 % comparativement à 24,8 %).

Graphique 14 : Taux de présence syndicale en Ontario selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023



Le graphique 15 illustre l'évolution de la part de l'emploi occupé par les femmes et les hommes en Ontario, dans les secteurs public et privé et globalement, de 2014 à 2023. Durant cette période, la part globale de l'emploi occupé par les femmes a fluctué à la baisse, passant de 50,4 % à 49,6 %, alors que la part de l'emploi occupé par les hommes a augmenté de 50,3 % à 51,0 %.

Graphique 15 : Répartition des employés en Ontario selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023

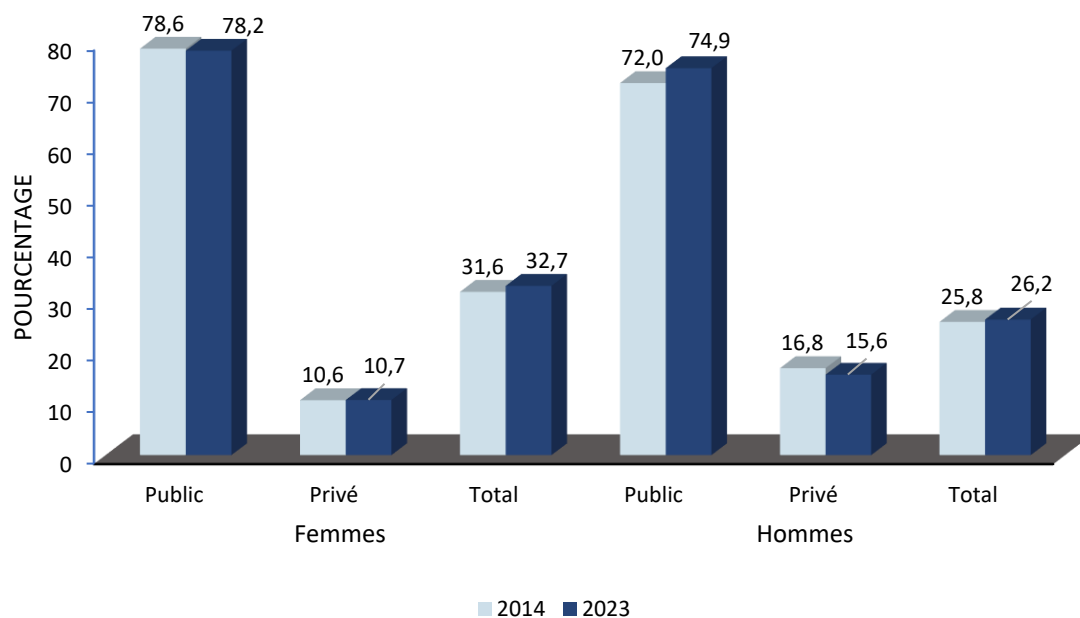


Le graphique 15 montre également que, dans le secteur public, la part de l'emploi occupé a légèrement augmenté pour les femmes (+0,4 point de pourcentage) et pour les hommes (+0,5 point de pourcentage) de 2014 à 2023. Dans le secteur privé, de 2014 à 2023, la part de l'emploi occupé par les femmes a diminué (-1,1 point de pourcentage), tandis que celle des hommes a augmenté (+0,7 point de pourcentage).

16. L'évolution de la présence syndicale et de la part de l'emploi selon le sexe dans le reste du Canada

Le graphique 16 indique que, dans le reste du Canada, pour les années 2014 et 2023, le taux de présence syndicale des femmes était plus élevé que celui des hommes, tant pour le taux global que pour le secteur public. Dans le secteur privé, le taux global de présence syndicale des femmes était moins élevé que celui des hommes pour la même période.

Graphique 16 : Taux de présence syndicale dans le reste du Canada selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023

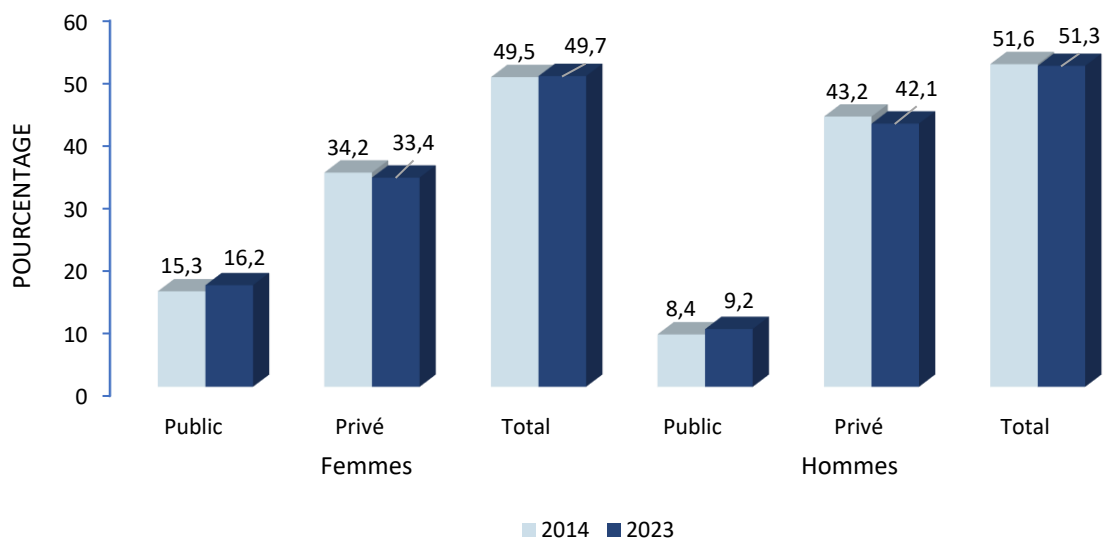


Dans le secteur public, de 2014 à 2023, le taux de présence syndicale des femmes a diminué, passant de 78,6 % à 78,2 % (-0,4 point de pourcentage), tandis que le taux de présence syndicale des hommes dans ce secteur a augmenté de 2,9 points de pourcentage, passant de 72,0 % à 74,9 %. Dans le secteur privé, durant la même période, le taux de présence syndicale des femmes a très légèrement augmenté, passant de 10,6 % à 10,7 % (+0,1 point de pourcentage), alors que la présence syndicale des hommes a diminué, passant de 16,8 % à 15,6 % (-1,2 point de pourcentage).

Alors que le taux global de présence syndicale des femmes a augmenté, passant de 31,6 % en 2014 à 32,7 % en 2023 (+1,1 point de pourcentage), celui de la présence syndicale des hommes a aussi augmenté de 25,8 % à 26,2 % (+0,4 point de pourcentage) durant cette période.

Le graphique 17 illustre l'évolution de la part de l'emploi occupé par les femmes et les hommes en 2014 et en 2023, dans les secteurs public et privé et globalement, dans le reste du Canada. On constate que, durant cette période, la part de l'emploi occupé par les femmes a fluctué à la hausse dans le secteur public, et a diminué dans le secteur privé. Quant à la part de l'emploi occupé par les hommes, elle a aussi augmenté dans le secteur public, alors qu'elle a fluctué à la baisse dans le secteur privé.

Graphique 17 : Répartition des employés dans le reste du Canada selon le sexe et le secteur d'origine, 2014 et 2023



Dans le secteur public en 2014, la présence des femmes est plus élevée que celle des hommes (15,3 % pour les femmes contre 8,4 % pour les hommes), et la tendance s'est maintenue en 2023 (16,2 % pour les femmes contre 9,2 % pour les hommes). À l'inverse, dans le secteur privé, la présence des hommes est plus élevée que celle des femmes en 2014 et en 2023. Globalement, en 2023, la répartition totale sur le marché du travail tend vers la parité avec 49,7 % des employés qui sont des femmes et 51,3 % qui sont des hommes.

Pour chaque secteur d'activité, les annexes I (Québec), II (Ontario) et III (reste du Canada), qui complètent le présent document, exposent les données concernant le nombre total d'employés, la part de l'emploi, le nombre d'emplois couverts par un syndicat, le taux de présence syndicale et la contribution du secteur au taux global de présence syndicale pour l'année 2023.

17. L'évolution de l'écart salarial entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués selon le sexe et la permanence de l'emploi au Québec

Le graphique 18 contient des données sur l'écart salarial¹⁵ entre les salaires syndiqués et non syndiqués au Québec. Selon les définitions établies par Statistique Canada, un emploi permanent réfère à « un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire (...) »¹⁶. À l'inverse, les emplois temporaires comportent l'ensemble des emplois saisonniers, temporaires (y compris le travail dans une agence de placement), les emplois occasionnels et les autres emplois temporaires.

Pour l'ensemble des données présentées, les salaires médians syndiqués sont plus élevés que les salaires médians non syndiqués. En revanche, pour le Québec, le graphique 18 indique une diminution de l'écart entre le salaire médian syndiqué et le salaire médian non syndiqué dans l'ensemble des catégories entre 2014 et 2023. La comparaison hommes-femmes indique que l'écart salarial total chez les femmes est plus élevé en 2014 et en 2023 que chez les hommes. En effet, en 2014, l'écart salarial est de 48,1 % chez les femmes contre 30,8 % chez les hommes et il est de 26,5 % chez les femmes contre 20,4 % chez les hommes en 2023.

Chez les femmes, la comparaison entre les emplois temporaires et les emplois permanents indique une différence importante, en 2014 comme en 2023, dans l'écart salarial entre les salariées syndiquées et non syndiquées. Pour 2014, l'écart salarial est de 42,2 % chez les femmes occupant un emploi permanent alors qu'il est de 63,6 % chez les femmes occupant des emplois temporaires. En 2023, les écarts ont diminué pour les deux catégories, mais il demeure plus élevé chez les salariées temporaires (51,4 %) que chez les salariées permanentes (23,4 %). Du côté des hommes, les données compilées tendent à montrer le même constat que chez les femmes; c'est-à-dire que l'écart est plus prononcé chez les salariés temporaires (78,6 % en 2014 et 51 % en 2023) que chez les salariés permanents (27,2 % en 2014 et 13,1 % en 2023). Les écarts sont plus élevés en 2014 qu'en 2023.

Dans l'ensemble, les données sur l'écart salarial suggèrent une possible corrélation entre la couverture syndicale et l'accès à des salaires plus élevés. Les diminutions observées pour l'ensemble des catégories pourraient s'expliquer par le contexte de pénurie de main-d'œuvre, qui a favorisé un mouvement à la hausse de la rémunération horaire des travailleurs syndiqués et non syndiqués depuis 2019, mais surtout par des hausses plus élevées observées chez les travailleurs non syndiqués¹⁷. D'autre part, la couverture syndicale semble être associée à des rémunérations relativement plus élevées pour les personnes occupant un emploi temporaire que pour les personnes occupant un emploi permanent (voir annexe IV). Pour les emplois temporaires, l'écart salarial était plus élevé chez les hommes que chez les femmes en 2014. Malgré une diminution de l'écart dans

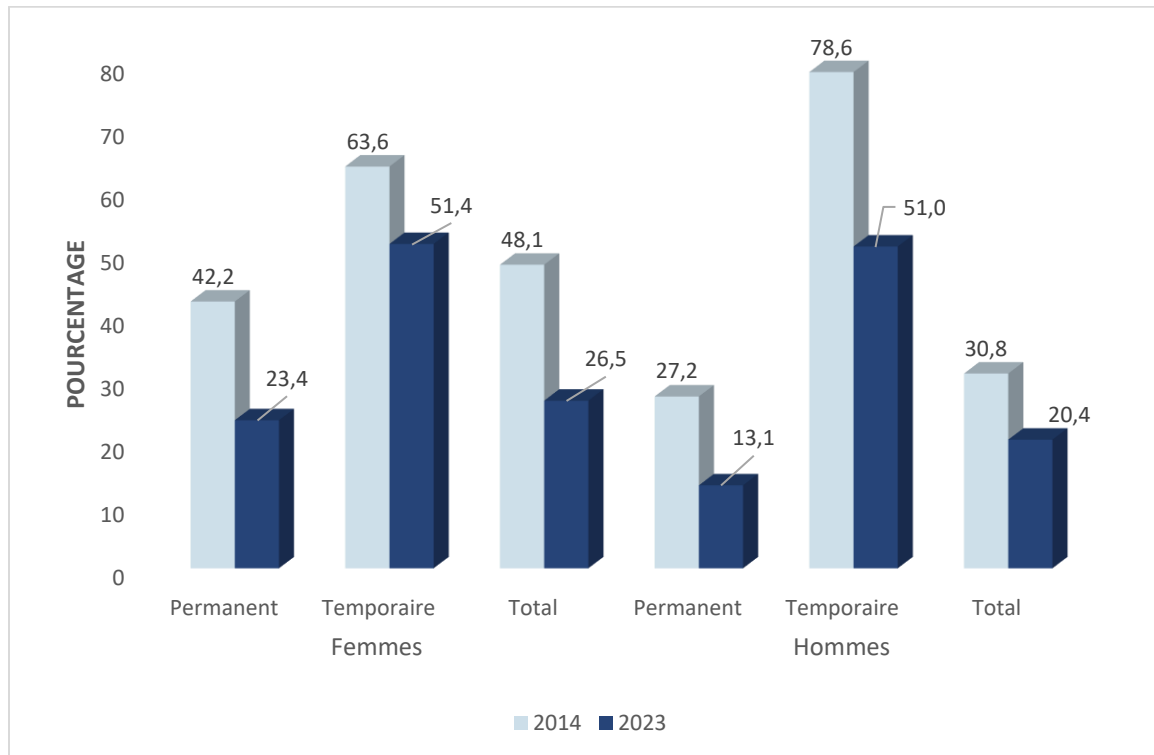
15. L'écart salarial est défini comme la différence entre le salaire médian des salariés syndiqués et des salariés non syndiqués rapportée au salaire médian syndiqué et il est exprimé en pourcentage.

16. [Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale, données annuelles](#)

17. Voir Jalette, P. (2023). Québec. Les relations professionnelles à l'heure de la pénurie de main-d'œuvre. *Chronique Internationale de l'IRES*, (1), 3-16.

les deux groupes, en 2023 l'écart salarial entre les salariés syndiqués et non syndiqués est légèrement plus élevé chez les femmes. Cela pourrait potentiellement s'expliquer par l'écart salarial déjà existant entre les hommes et les femmes où les salaires non syndiqués des femmes sont inférieurs aux salaires non syndiqués des hommes.

Graphique 18 : Écart du salaire médian au Québec selon le sexe et la permanence de l'emploi (entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués), 2014 et 2023



En terminant, il est important de noter que pour l'ensemble des salaires médians considérés, les salaires des femmes sont systématiquement moins élevés que ceux des hommes pour une même catégorie. Pour les femmes, le fait d'être syndiquées leur permet d'obtenir un salaire plus élevé que leurs homologues masculins non syndiqués dans le même type d'emploi. À titre indicatif, pour l'année 2023, le salaire médian syndiqué chez les femmes occupant un emploi temporaire était de 28 \$ l'heure tandis que celui pour les hommes non syndiqués occupant un emploi temporaire était de 20 \$ l'heure. D'autre part, pour les emplois permanents, l'écart entre les salaires médians des hommes et des femmes est plus important chez les salariés non syndiqués que chez les salariés syndiqués. Pour les salariés temporaires, l'écart est un peu plus élevé chez les salariés syndiqués entre les hommes et les femmes, mais ces écarts sont moins élevés que ceux entre syndiqués et non-syndiqués pour cette catégorie.

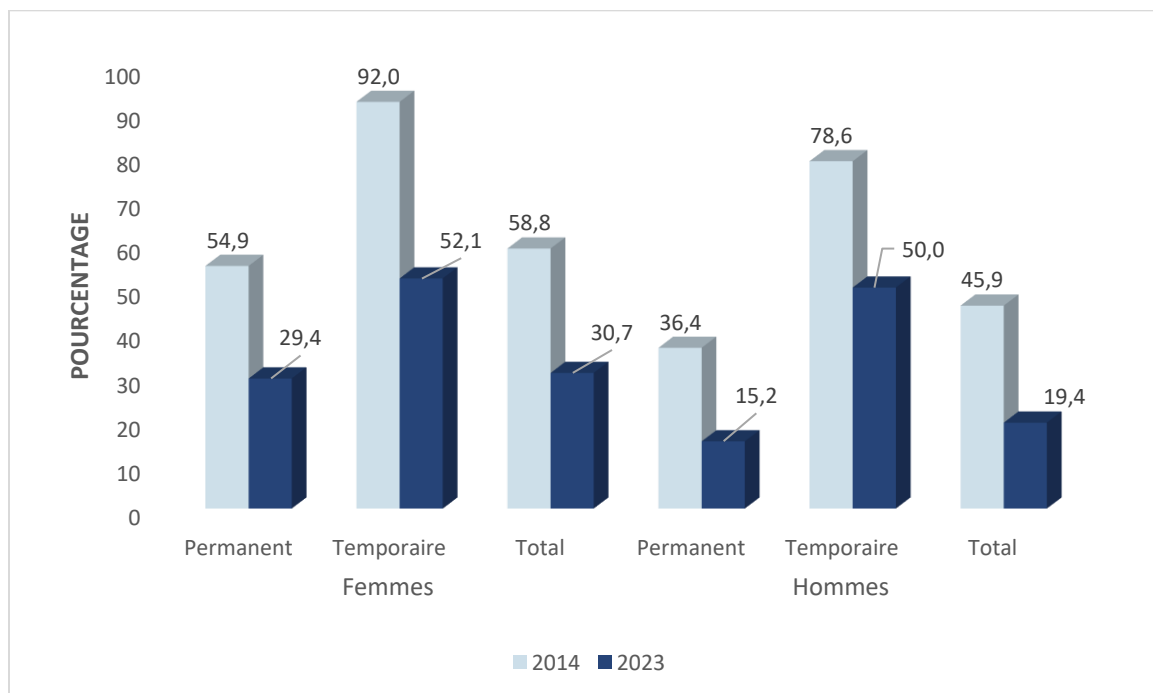
18. L'évolution de l'écart salarial entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués selon le sexe et la permanence de l'emploi en Ontario

Comme c'était le cas avec les données du Québec, en Ontario l'écart salarial entre le salaire médian syndiqué et non syndiqué a diminué entre 2014 et 2023 dans l'ensemble des catégories observées. Les écarts salariaux sont plus élevés chez les femmes et pour les emplois temporaires, et ce, en 2014 comme en 2023. L'écart le plus important se trouve chez les femmes où le salaire syndiqué est presque le double du salaire non syndiqué (écart salarial de 92 %) en 2014, alors que l'écart salarial le plus faible s'observe chez les hommes dans des emplois permanents avec un taux de 15,2 % en 2023.

Chez les femmes, il est possible d'observer une diminution de 25,5 points de pourcentage du taux d'écart salarial dans les emplois permanents et dans les emplois temporaires où la diminution est la plus marquée avec une diminution de 92 % à 52,1 % (39,9 points de pourcentage d'écart). La diminution la plus importante s'observe dans les emplois temporaires pour les hommes, avec une diminution de 28,6 points de pourcentage, contre une diminution de 21,2 points de pourcentage pour ceux occupant un emploi permanent.

Comme au Québec, en plus d'observer un écart favorable pour les hommes et les femmes syndiqués comparativement à leurs homologues respectifs non syndiqués, les femmes syndiquées ont un salaire plus élevé que les hommes non syndiqués de sorte que, pour les emplois temporaires en 2023, le salaire syndiqué des femmes est de 28,13 \$ l'heure tandis que celui pour un homme non syndiqué est de 20 \$ l'heure.

Graphique 19 : Écart du salaire médian en Ontario selon le sexe et la permanence de l'emploi (entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués), 2014 et 2023



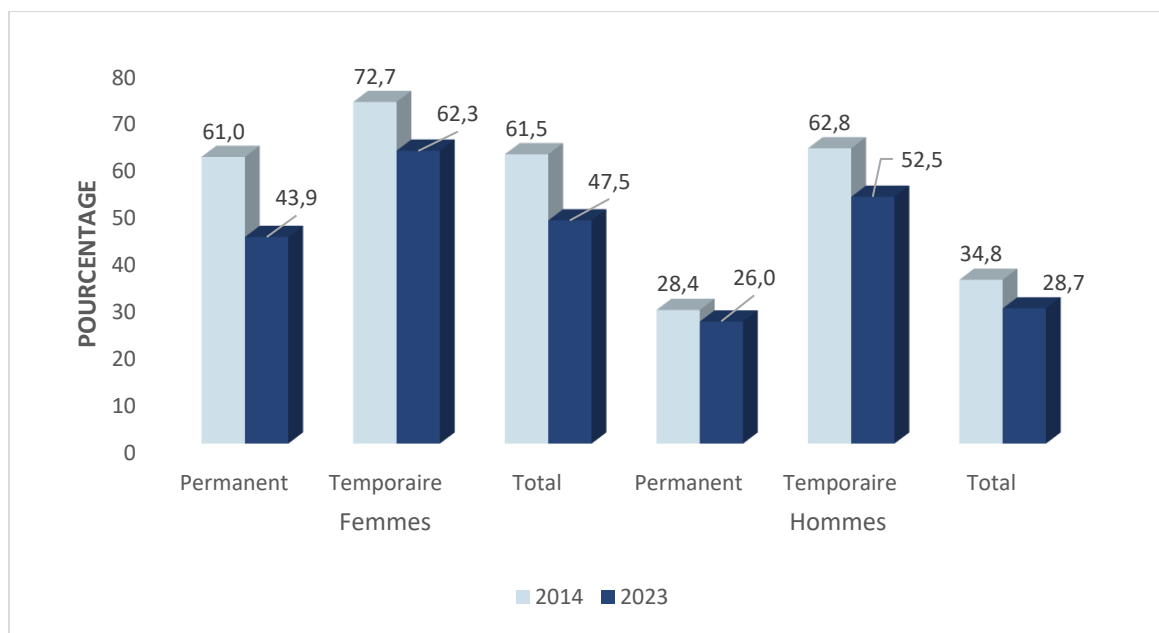
19. L'évolution de l'écart salarial entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués selon le sexe et la permanence de l'emploi dans le reste du Canada

Le graphique 20 présente les écarts salariaux entre les personnes syndiquées et les personnes non syndiquées pour le reste du Canada. Bien qu'il y ait une diminution entre les écarts salariaux de 2014 et ceux de 2023, ces variations sont moins grandes que celles observées au Québec et en Ontario. Toutefois, la même tendance qu'au Québec et en Ontario s'y observe. Les taux d'écart salarial les plus élevés s'observent chez les femmes dans des emplois temporaires (72,2 % en 2014 et 62,3 % en 2023), alors que les taux les plus faibles s'observent chez les hommes en emploi permanent (28,4 % en 2014 et 26,0 % en 2023).

Pour les emplois permanents, chez les femmes, le taux d'écart salarial diminue de 61,0 % en 2014 à 43,9 % en 2023. La variation entre 2014 et 2023 pour les hommes occupant des emplois permanents est la plus petite de l'échantillon, à 2,4 points de pourcentage. Pour les emplois temporaires, l'écart entre 2014 et 2023 est légèrement moins élevé chez les hommes (10,3 points de pourcentage) que chez les femmes (10,4 points de pourcentage).

Pour conclure, comme dans le cas des données du Québec et de l'Ontario, l'écart salarial entre les personnes syndiquées et non syndiquées semble diminuer entre 2014 et 2023. Toutefois, il demeure important pour les personnes occupant des emplois temporaires et pour les femmes.

Graphique 20 : Écart du salaire médian dans le reste du Canada selon le sexe et la permanence de l'emploi (entre les salariés syndiqués et les salariés non syndiqués), 2014 et 2023



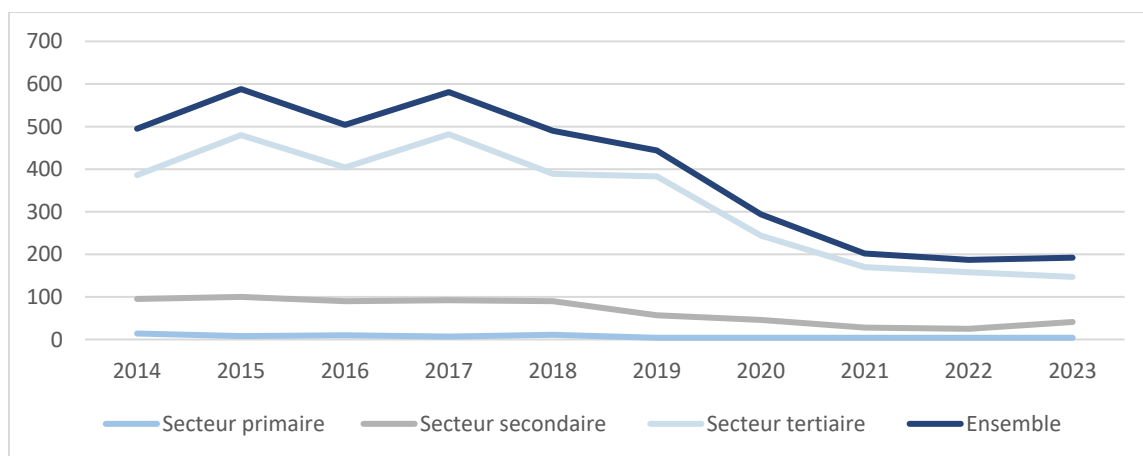
20. Portrait des nouvelles accréditations au Québec

Cet ajout dans le rapport annuel de la présence syndicale au Québec permet de capter des changements dans le portrait syndical qui ne sont pas disponibles dans les données de l'EPA. Une augmentation ou une diminution du taux de présence syndicale permet difficilement de distinguer s'il y a davantage de milieux syndiqués ou si la variation résulte de changements de l'emploi dans des organisations déjà syndiquées.

Les données contenues dans cette section permettent de faire état de l'augmentation du nombre de nouvelles accréditations dans la province du Québec. Ces données couvrent uniquement le territoire du Québec et les organisations qui sont sous l'égide de la juridiction provinciale. La compilation est réalisée par les équipes du ministère du Travail à partir des dossiers d'accréditation¹⁸.

Le graphique 21 permet d'observer les nouvelles accréditations entre 2014 et 2023 au Québec en fonction des secteurs d'activité. Le secteur tertiaire correspond au secteur qui enregistre le plus de nouvelles accréditations annuellement et, conséquemment, il s'agit du secteur qui influence le plus le résultat total (voir la courbe « Ensemble » du graphique 21). À l'inverse, le secteur primaire enregistre le plus petit nombre de nouvelles accréditations pour la période étudiée. Le changement dans le processus de compilation explique une partie importante de la diminution observable en 2019 et 2020. Toutefois, une tendance à la baisse est déjà observable pour le secteur tertiaire avant 2019. De plus, pour les augmentations accrues de 2015 et 2017, il est pertinent de souligner que ces années coïncident avec les rondes de négociation dans le secteur public, ce qui peut expliquer une partie des augmentations observées. Le secteur secondaire enregistre quant à lui une légère hausse en 2023. Le détail des données des nouvelles accréditations ventilées en fonction des secteurs d'activité économique de 2014 à 2023 est disponible dans l'annexe V du présent document.

Graphique 21 : Nouvelles accréditations d'unité syndicale au Québec selon le secteur d'activité, 2014 à 2023

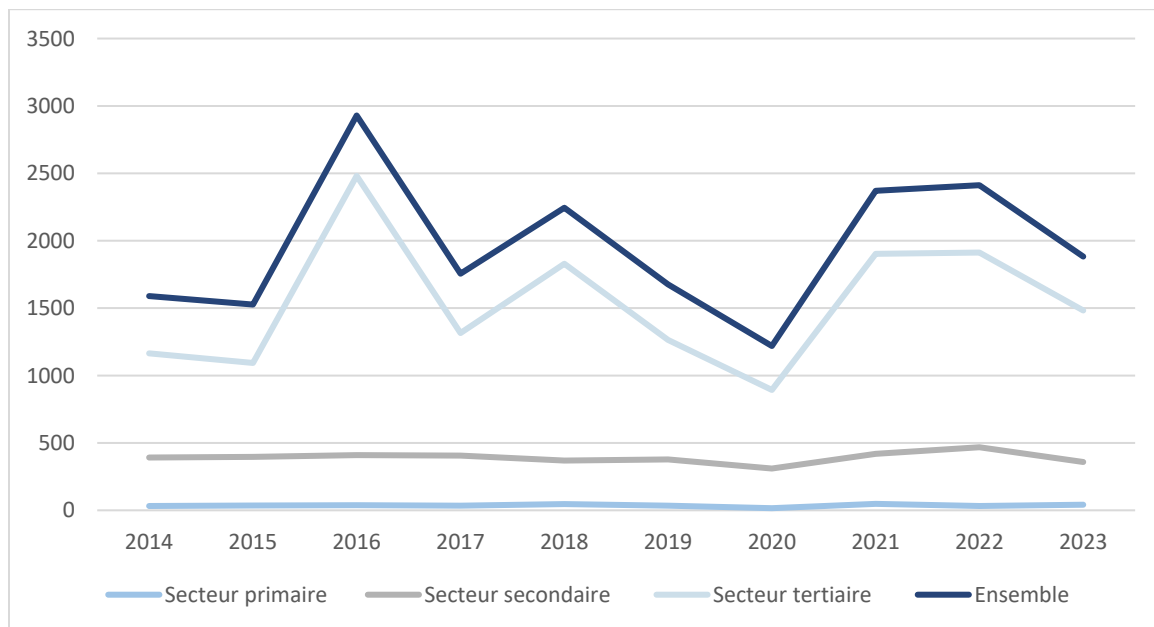


18. À noter qu'il y a eu un changement dans le processus de compilation des accréditations par le Tribunal administratif du Travail en 2020, lequel a contribué à la baisse observée du nombre d'accréditations.

21. Portrait des signatures de conventions collectives et du nombre de salariés visés au Québec

Une autre donnée pouvant offrir une visualisation de l'activité syndicale au Québec est la signature de conventions collectives. Le graphique 22 offre un portrait des signatures de conventions collectives selon le secteur d'activité économique pour l'ensemble de la période, soit de 2014 à 2023. Comme pour les données des nouvelles accréditations, le secteur avec le plus grand volume de conventions collectives signées est le secteur tertiaire. C'est le secteur qui influence le plus le résultat d'ensemble. De la même manière, le secteur qui enregistre le moins de signatures de conventions collectives est le secteur primaire, suivi de près par le secteur secondaire. Dans le cas des fluctuations dans le secteur tertiaire, les pointes correspondent aux années de signatures des conventions collectives du secteur public, alors que le nombre de signatures le moins élevé s'observe en 2020, possiblement en raison de la pandémie.

Graphique 22 : Nombre de conventions collectives signées et déposées au Québec selon le secteur d'activité économique, 2014 à 2023



En termes de salariés affectés, dans le tableau 4, la comparaison des données de 2014 et de 2023 montre qu'il y a davantage de salariés touchés par la signature de conventions collectives en 2014 (225 870) qu'en 2023 (144 070), et ce, malgré un nombre plus élevé de conventions collectives signées pour l'année 2023. Le secteur secondaire comprend plus de personnes visées par la signature de conventions collectives en 2014 (131 982) que les secteurs tertiaire (92 021) et primaire (1 867). Pour l'année 2023, c'est dans le secteur tertiaire que se trouvent le plus de personnes visées par la signature d'une convention collective. Ce changement s'explique principalement par l'apport du secteur de la construction au secteur secondaire en 2014.

Malgré le faible nombre de conventions collectives dans le secteur de la construction, celles-ci couvrent un nombre important de travailleurs. À l'inverse, dans le secteur tertiaire, il y a un nombre élevé de conventions collectives couvrant un petit nombre de travailleurs. Pour l'année 2014, la moyenne de salariés visés par une convention collective pour le secteur tertiaire est de 79, alors qu'elle est de 337 pour le secteur secondaire et de 58 pour le secteur primaire. Bien que la moyenne soit moins élevée dans le secteur secondaire en 2023 (86 salariés), elle demeure plus élevée que celles du secteur tertiaire (75 salariés) et du secteur primaire (54 salariés). Le détail pour l'ensemble de la période et les secteurs d'activité économique est disponible dans l'annexe VI du présent document.

Tableau 4 : Répartition des conventions collectives signées et du nombre de salariés visés au Québec selon les secteurs d'activités économiques, 2014 et 2023

Secteur d'activité économique	Conventions collectives signées		Nombre de salariés visés	
	2014	2023	2014	2023
Secteur primaire	32	42	1 867	2 247
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	28	35	1 795	1 759
Agriculture	4	7	72	488
Secteur secondaire	392	358	131 982	30 779
Construction	7	14	100 768	1 073
Fabrication	385	344	31 214	29 706
Secteur tertiaire	1 165	1 483	92 021	111 044
Ensemble	1 589	1 883	225 870	144 070

22. Conclusion

De 2014 à 2019, le taux de présence syndicale a généralement suivi une tendance à la baisse, tant au Canada qu'aux États-Unis, puis, à partir de 2019, est survenue une augmentation dans les deux pays. En 2023, la tendance à la baisse a repris pour les États-Unis, tandis qu'il y a eu une faible hausse (0,1 point de pourcentage) du côté canadien. Les variations d'une année à l'autre sont généralement faibles, de l'ordre de moins d'un point de pourcentage (voir le graphique 1). Cependant, de 2019 à 2020, le taux global de présence syndicale a augmenté de 0,9 point de pourcentage au Québec, de 1,1 point de pourcentage en Ontario, de 1,4 point de pourcentage dans le reste du Canada et de 0,5 point de pourcentage aux États-Unis, soit une augmentation plus légère. Le Québec présentait encore le taux de présence syndicale le plus élevé (39,2 %) sur le continent nord-américain en 2023 et, à l'opposé, les États-Unis affichaient le taux le plus bas (11,2 %). En ce qui concerne la distinction entre le taux de couverture syndicale et le taux de syndicalisation, la même tendance s'observe dans l'ensemble du Canada; la majorité des individus couverts par une convention collective sont également membres de leur syndicat (voir cartes 1 et 2).

De 2014 à 2023, le taux de présence syndicale dans le secteur privé au Québec a légèrement diminué, passant de 23,9 % à 23,0 % (voir le graphique 2), alors qu'il a augmenté dans le secteur public, passant de 83,6 % à 84,7 %. Bien qu'il y ait une légère diminution dans les secteurs primaires et secondaires entre 2014 et 2023, l'augmentation du secteur tertiaire est suffisante pour influencer positivement l'évolution du taux global de présence syndicale au Québec (voir graphique 5). L'écart entre les taux globaux de présence syndicale au Québec et dans les autres provinces canadiennes s'explique essentiellement par des taux supérieurs observés au Québec pour toutes les années de la période de référence, et ce, dans chacun des secteurs d'activité (voir le tableau 2).

L'évolution de la présence syndicale en fonction de l'âge varie de la même manière au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada. Les taux de présence syndicale les plus élevés s'observent chez les 45-54 ans, alors que les taux de présence syndicale les plus faibles sont plutôt observables chez les 15-24 ans. Pour le Québec, bien qu'il y ait des diminutions dans les taux de présence syndicale chez les 15-24 ans et chez les 55 ans et plus, elles sont compensées par des augmentations chez les 25-34 ans et les 35-44 ans, ce qui mène à une augmentation globale de 0,5 point de pourcentage entre 2014 et 2023.

Au Québec et dans le reste du Canada, les femmes ont un taux de présence syndicale supérieur aux hommes dans le secteur public, mais inférieur à eux dans le secteur privé pour les deux périodes de référence. En Ontario, le taux global de présence syndicale des hommes dans le secteur public est légèrement plus élevé que celui des femmes en 2023 (71,4 % contre 70,7 %). D'autre part, l'évolution de la part de l'emploi de 2014 à 2023 au Québec est relativement similaire chez les femmes et chez les hommes.

Du côté de l'écart entre le salaire médian des personnes syndiquées et non syndiquées, il y a une diminution de l'écart salarial pour l'ensemble des salariés. Toutefois, la différence entre les salaires des personnes syndiquées et non syndiquées est plus importante pour les hommes et les femmes occupant des emplois permanents que pour ceux qui occupent des emplois temporaires. Pour les emplois temporaires, l'écart le plus important est du côté des femmes non syndiquées. Il est à noter que les femmes syndiquées ont un salaire médian plus élevé que les hommes non syndiqués dans le même type d'emploi. Elles obtiennent des salaires plus élevés que les femmes non syndiquées (dans la même catégorie d'emploi), mais elles disposent aussi d'un salaire plus élevé que les hommes non syndiqués de la même catégorie. Les mêmes tendances sont observées en Ontario et dans le reste du Canada.

L'inclusion des données sur les nouvelles accréditations au Québec permet d'observer que la majorité des nouvelles accréditations sont octroyées dans le secteur tertiaire pour la période de 2014 à 2023. De la même manière, il y a davantage de conventions collectives qui sont signées dans le secteur tertiaire que dans le secteur primaire ou secondaire. En revanche, le nombre moyen de salariés visés par une convention collective est plus élevé pour le secteur secondaire où moins de conventions collectives sont signées, mais celles-ci couvrent davantage de salariés.

Annexe I – Données sur l'emploi et la syndicalisation au Québec en 2023

Secteurs d'activité économique	Total des employés (milliers)	Part de l'emploi (%)	Total des employés couverts par un syndicat (milliers)	Taux de présence syndicale (%)	Contribution aux taux globaux de présence syndicale
Secteur primaire	34,2	0,9	11,4	33,3	0,3
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	34,2	0,9	11,4	33,3	0,3
Secteur secondaire	750,1	18,9	301,0	40,1	7,6
Construction	258,4	6,5	147,1	56,9	3,7
Fabrication	491,7	12,4	153,9	31,3	3,9
Secteur tertiaire	3 191,6	80,3	1244,5	39,0	31,3
Administrations publiques	286,2	7,2	230,6	80,6	5,8
Autres services	123,4	3,1	21,3	17,3	0,5
Commerce	620,0	15,6	102,5	16,5	2,6
Finance, assurances, immobilier et location	245,4	6,2	45,6	18,6	1,1
Information, culture et loisir	180,5	4,5	54,5	30,2	1,4
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	137,5	3,5	37,7	27,4	0,9
Services d'enseignement	328,0	8,2	262,2	79,9	6,6
Services d'hébergement et de restauration	224,1	5,6	19,4	8,7	0,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	301,0	7,6	25,2	8,4	0,6
Services publics	31,0	0,8	23,0	74,2	0,6
Soins de santé et assistance sociale	535,3	13,5	343,9	64,2	8,6
Transport et entreposage	179,2	4,5	78,6	43,9	2,0
Ensemble	3 975,9	100,0	1 556,9	39,2	39,2

Annexe II – Données sur l'emploi et la syndicalisation en Ontario en 2023

Secteurs d'activité économique	Total des employés (milliers)	Part de l'emploi (%)	Total des employés couverts par un syndicat (milliers)	Taux de présence syndicale (%)	Contribution aux taux globaux de présence syndicale
Secteur primaire	39,4	0,6	10,3	28,7	0,2
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	39,4	0,6	10,3	28,7	0,2
Secteur secondaire	1 211,5	17,8	277,6	22,9	4,1
Construction	437,0	6,4	140,5	32,5	2,1
Fabrication	774,5	11,4	137,1	16,7	1,9
Secteur tertiaire	5 547,7	81,6	1 510,5	27,2	22,2
Administrations publiques	454,2	6,7	331,8	73,1	4,9
Autres services	204,5	3,0	15,5	7,6	0,2
Commerce	1 032,7	15,2	113,3	11,0	1,7
Finance, assurances, immobilier et location	583,2	8,6	25,5	4,4	0,4
Information, culture et loisir	279,1	4,1	53,7	19,2	0,8
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	217,4	3,2	30,0	13,8	0,4
Services d'enseignement	531,1	7,8	367,0	69,1	5,4
Services d'hébergement et de restauration	398,7	5,9	19,5	4,9	0,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	627,9	9,2	19,2	3,1	0,3
Services publics	63,1	0,9	40,9	64,8	0,6
Soins de santé et assistance sociale	841,5	12,4	372,4	44,3	5,5
Transport et entreposage	314,3	4,6	121,7	38,7	1,8
Ensemble	6 798,6	100,0	1 798,4	26,5	26,5

Annexe III – Données sur l'emploi et la syndicalisation dans le reste du Canada en 2023

Secteurs d'activité économique	Total des employés (milliers)	Part de l'emploi (%)	Total des employés couverts par un syndicat (milliers)	Taux de présence syndicale (%)	Contribution aux taux globaux de présence syndicale
Secteur primaire	223,8	3,4	42,4	18,9	0,6
Foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz	223,8	3,4	42,4	18,9	0,6
Secteur secondaire	985,2	14,9	198,5	20,1	3,0
Construction	511,8	7,7	91,3	17,8	1,4
Fabrication	473,4	7,2	107,2	22,6	1,6
Secteur tertiaire	5 405,7	81,7	1 711,6	31,7	25,9
Administrations publiques	442,4	6,7	330,0	74,6	5,0
Autres services	228,1	3,4	28,8	8,2	0,3
Commerce	1 087,7	16,4	106,6	9,8	1,6
Finance, assurances, immobilier et location	354,2	5,4	31,9	9,0	0,5
Information, culture et loisir	259,3	3,9	59,0	22,8	0,9
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	176,2	2,7	23,0	13,1	0,3
Services d'enseignement	550,1	8,3	388,3	70,6	5,9
Services d'hébergement et de restauration	432,3	6,5	15,8	3,7	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	488	7,4	15,2	3,1	0,2
Services publics	60,3	0,9	31,6	52,4	0,5
Soins de santé et assistance sociale	971,2	14,7	545,9	56,2	8,3
Transport et entreposage	255,9	5,4	145,5	40,9	2,2
Ensemble	6 614,7	100,0	1 952,5	29,5	29,5

Annexe IV – Données sur l'écart salarial entre les personnes syndiquées et non syndiqués au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada en 2023, en pourcentage

	Québec					
	2014			2023		
	Hommes					
	Permanent	Temporaire	Total	Permanent	Temporaire	Total
Salaire pers. syndiquée	25,44	25,00	25,16	32,81	30,19	32,50
Salaire pers. non syndiquée	20,00	14,00	19,23	29,00	20,00	27,00
Écart salarial	27,20	78,57	30,84	13,14	50,95	20,37
	Femmes					
Salaire pers. syndiquée	24,18	21,27	23,69	30,86	28,00	30,37
Salaire pers. non syndiquée	17,00	13,00	16,00	25,00	18,50	24,00
Écart salarial	42,24	63,62	48,06	23,44	51,35	26,54

	Ontario					
	2014			2023		
	Hommes					
	Permanent	Temporaire	Total	Permanent	Temporaire	Total
Salaire pers. syndiquée	30,00	25,00	29,91	36,00	30,00	35,83
Salaire pers. non syndiquée	22,00	14,00	20,50	31,25	20,00	30,00
Écart salarial	36,36	78,57	45,90	15,20	50,00	19,43
	Femmes					
Salaire pers. syndiquée	27,88	24,00	27,00	33,65	28,13	32,67
Salaire pers. non syndiquée	18,00	12,50	17,00	26,00	18,50	25,00
Écart salarial	54,89	92,00	58,82	29,42	52,05	30,68

	Reste du Canada					
	2014			2023		
	Hommes					
	Permanent	Temporaire	Total	Permanent	Temporaire	Total
Salaire pers. syndiquée	28,44	25,91	28,17	34,66	30,36	33,97
Salaire pers. non syndiquée	22,14	15,91	20,90	27,51	19,91	26,38
Écart salarial	28,43	62,79	34,83	25,96	52,50	28,75
	Femmes					
Salaire pers. syndiquée	26,13	22,12	25,20	31,78	28,77	31,42
Salaire pers. non syndiquée	16,23	12,81	15,60	22,08	17,73	21,30
Écart salarial	60,98	72,65	61,53	43,94	62,29	47,46

Annexe V – Données sur les accréditations au Québec

Division économique	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	14	8	10	7	11	4	4	4	4	4
Mines, carrières et puits de pétrole	4	0	4	2	3	1	0	1	1	1
Pêche et piégeage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation forestière et services forestiers	4	1	2	2	2	1	1	2	1	0
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	6	7	4	3	6	2	3	1	2	3
Secteur secondaire	95	100	90	92	90	57	46	28	25	41
Construction	8	6	6	1	12	11	6	5	4	5
Industries manufacturières	87	94	84	91	78	46	40	23	21	36
Secteur tertiaire	386	480	404	482	389	383	244	170	158	147
Autres services	48	58	59	56	71	53	48	38	31	36
Commerces de détail	66	100	98	84	80	106	60	13	20	11
Commerces de gros	16	20	22	14	25	13	17	11	7	9
Communications et autres services publics	8	8	6	2	4	6	6	5	4	2
Hébergement et restauration	32	27	22	30	27	15	8	9	4	11
Intermédiaires financiers et assurances	16	21	25	27	25	20	8	3	4	4
Services aux entreprises	23	26	24	25	12	30	18	25	6	11
Services d'enseignement	18	14	7	9	11	14	7	8	11	2
Services de santé et services sociaux	109	141	87	175	74	52	37	31	41	27
Services gouvernementaux	33	35	30	29	25	31	23	12	16	11
Services immobiliers et agences d'assurances	6	15	14	13	19	17	6	6	4	6
Transport et entreposage	11	15	10	18	16	26	6	9	10	17
Ensemble	495	588	504	581	490	444	294	202	187	192

Annexe VI – Données sur les signatures de convention collective au Québec

Division économique	2014		2015		2016		2017		2018	
	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés
Secteur primaire	32	1 867	36	1 704	38	1 794	34	4 256	46	2 444
Mines, carrières et puits de pétrole	12	752	9	791	11	462	19	3 624	15	1 078
Pêche et piégeage	0	0	1	50	0	0	0	0	0	0
Exploitation forestière et services forestiers	16	1 043	17	522	17	748	11	515	24	1 054
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	4	72	9	341	10	584	4	117	7	312
Secteur secondaire	392	131 982	397	27 031	410	42 278	406	121 140	369	128 286
Construction	7	100 768	19	331	10	360	15	91 328	9	100 763
Industries manufacturières	385	31 214	378	26 700	400	41 918	391	29 812	360	27 523
Secteur tertiaire	1 165	92 021	1 093	66 706	2 481	804 050	1 315	95 336	1 829	174 738
Autres services	175	28 191	166	5 129	180	6 408	188	8 768	215	29 352
Commerces de détail	270	16 784	252	13 463	219	11 391	230	11 297	217	11 687
Commerces de gros	98	3 858	79	3 767	80	3 732	104	3 376	99	5 313
Communications et autres services publics	15	423	21	3 201	16	1 042	20	1 094	20	15 261
Hébergement et restauration	74	3 743	85	3 738	67	5 667	80	5 104	93	4 185
Intermédiaires financiers et assurances	44	1 726	39	2 236	50	3 631	40	4 480	23	1 450
Services aux entreprises	34	1 288	36	825	38	2 512	47	3 048	57	14 500
Services d'enseignement	56	10 429	67	18 799	442	238 367	87	25 308	84	20 121
Services de santé et services sociaux	139	5 862	126	4 251	1 061	463 729	163	6 335	667	26 524
Services gouvernementaux	166	15 097	162	8 845	246	63 958	231	20 314	202	39 331
Services immobiliers et agences d'assurances	25	781	11	464	25	1 232	33	1 275	47	1 241
Transport et entreposage	69	3 839	49	1 988	57	2 381	92	4 937	105	5 773
Ensemble	1 589	225 870	1 526	95 441	2 929	848 122	1 755	220 732	2 244	305 468

Division économique	2019		2020		2021		2022		2023	
	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés	Conventions collectives	Salariés visés
Secteur primaire	34	2 026	16	539	48	5 370	32	2 031	42	2 247
Mines, carrières et puits de pétrole	6	311	7	167	16	3 455	13	1 192	9	608
Pêche et piégeage	1	80	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation forestière et services forestiers	19	1 043	4	60	24	1 379	10	388	26	1 151
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	8	592	5	312	8	536	9	451	7	488
Secteur secondaire	378	35 094	310	28 147	419	251 024	468	42 489	358	30 779
Construction	3	35	17	538	32	222 822	18	793	14	1 073
Industries manufacturières	375	35 059	293	27 609	387	28 202	450	41 696	344	29 706
Secteur tertiaire	1 264	83 844	893	58 353	1 903	622 421	1 912	228 594	1483	111 044
Autres services	215	12 306	165	6 400	202	25 923	251	11 403	198	15 070
Commerces de détail	214	10 426	208	11 434	325	16 710	225	14 630	344	18 378
Commerces de gros	62	8 260	66	3 377	90	4 519	86	4 725	70	2 743
Communications et autres services publics	21	509	23	2 681	18	532	20	1 026	22	1 014
Hébergement et restauration	67	3 952	20	1 220	74	4 467	94	5 469	68	3 878
Intermédiaires financiers et assurances	53	3 023	36	2 667	39	2 173	81	5 919	36	3 859
Services aux entreprises	58	1 770	27	1 805	46	2 672	84	15 721	46	2 638
Services d'enseignement	66	11 654	42	10 738	409	255 690	113	36 559	103	28 726
Services de santé et services sociaux	203	8 828	109	4 333	397	248 947	701	82 737	250	11 589
Services gouvernementaux	178	12 683	134	10 462	194	56 597	157	45 370	186	16 748
Services immobiliers et agences d'assurances	40	1 003	14	392	54	2 542	30	1 317	40	1 001
Transport et entreposage	87	9 430	49	2 844	55	1 649	70	3 718	120	5 400
Ensemble	1 676	120 964	1 219	87 039	2 370	878 815	2 412	273 114	1 883	144 070

